

# **Concours INTERNE d'attaché d'administration**

Le vendredi 25 avril 2003 –(07 h 00 – 12 h 00)

**Note de synthèse – OPTION : Economie  
(Durée 5 heures ; coefficient 5)**

Salle de Commissions de l'Assemblée de la Polynésie française

## **S U J E T**

Vous êtes Conseiller technique du Ministre de la perliculture qui doit proposer un repositionnement de la stratégie de développement de la perliculture en Polynésie française. Il vous est demandé de rédiger une note de synthèse à partir du dossier ci-joint. Votre travail doit mettre en relief les forces et faiblesses du secteur perlicole et proposer des objectifs réalistes de développement ainsi que les conditions minimales de leur réalisation

Documents joints : 31 pages

- 1 – La perliculture (p. 56 à 65) : 10 pages
- 2 – Les filières des ressources marines (p 108 à 114) : 7 pages
- 3 – Les exportations (p 104 à 107) : 4 pages
- 4 – La balance commerciale (p 107 à 109) : 3 pages
- 5 – La gestion de nos ressources naturelles (p 167 à 173) : 7 pages

L'année 2001 a vu une reprise de la production locale, marquée depuis plusieurs années par une tendance baissière, en partie liée à la forte concurrence des importations de crevettes thaïlandaises et néo-calédoniennes. La production locale, qui a représenté 12,3 % de la consommation polynésienne en crustacés (11,1 % en 2000) s'est ainsi établie à 44,4 tonnes contre 41,7 tonnes, soit une hausse de 6,3 % en glissement annuel. Cette évolution positive a essentiellement concerné la production de crevettes (43,6 tonnes contre 40,5 tonnes en 2000, soit +7,5 %), alors que celle des chevrettes est ressortie en baisse de 34 % (0,8 tonne contre 1,2 tonne en 2000). Compte tenu de la forte demande, les importations de crevettes ont poursuivi leur progression, passant de 229 tonnes en 2000 à 252 tonnes en 2001 (+9,8 %).

*Evolution de la production locale et des importations de crustacés*

en tonnes

	1998 <sup>(1)</sup>	1999 <sup>(1)</sup>	2000 <sup>(1)</sup>	2001	Variations 2001/2000
<b>Production locale</b>	<b>49,5</b>	<b>44,9</b>	<b>41,77</b>	<b>44,4</b>	<b>6,3%</b>
dont - Crevettes	47,9	44,5	40,5	43,6	7,5%
- Chevrettes	1,6	0,4	1,2	0,8	-34,4%
<b>Importations de crustacés<sup>(2)</sup></b>	<b>268</b>	<b>262</b>	<b>334</b>	<b>316</b>	<b>-5,5%</b>
dont - Crevettes	195	198	229	252	9,8%
<b>Total</b>	<b>318</b>	<b>307</b>	<b>376</b>	<b>360</b>	<b>-4,2%</b>

Sources : Institut de la statistique de la Polynésie française - Service de la pêche.

(1) Chiffres rectifiés pour les importations.

(2) Non compris les produits préparés (salés, séchés, en conserve ou en saumure).

## 2.2 La pisciculture

Au cours de ces dernières années, la maîtrise des techniques de reproduction des alevins a permis aux fermes piscicoles d'augmenter considérablement leur production. Celle-ci est ainsi passée de 3,5 tonnes en 1999 à 12,1 tonnes en 2000 et 21,4 tonnes en 2001. Le *Lates Calcarifer* (loup tropical) a constitué plus de 71 % de la production totale, soit 15,2 tonnes produites en 2001 (9,3 tonnes en 2000). Il convient de noter que le potentiel de production d'alevins de loup tropical est dorénavant largement supérieur aux possibilités de production et de vente. La production de *Sunfish*, qui s'est établie à 8 % du total en 2001 est également ressortie en hausse de 26,4 % pour atteindre 1,7 tonne (1,4 tonne en 2000). Quant aux espèces locales, la production a plus que triplé en un an, grâce notamment à la réussite des campagnes de collecte d'alevins. Elle s'est élevée à 4,4 tonnes en 2001 contre 1,4 tonne en 2000.

## 3. LA PERLICULTURE

La perliculture est un des secteurs moteurs de l'économie polynésienne, constituant la principale source d'exportation du Territoire après le tourisme. L'objectif fixé par les autorités territoriales dans leur programme stratégique pour le renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française serait d'atteindre 30 milliards de F CFP d'exportations à l'horizon 2003.

Après avoir enregistré des années d'expansion caractérisées par une forte croissance de la production et des exportations de produits perliers, le secteur de la perliculture a connu un retournement de conjoncture au cours de l'année 2001. L'environnement économique international a certes

joué un rôle essentiel dans cette situation de crise<sup>1</sup>, mais d'autres facteurs propres à la Polynésie comme le développement anarchique de la production ou encore la désorganisation des circuits de commercialisation ont également été à l'origine de cette évolution. Dans ce contexte, le Territoire a décidé de mettre en place un train de mesures visant à restaurer l'image haut de gamme de la perle de Tahiti.

### 3.1 Le marché international

#### 1) Le négoce mondial des perles de culture brutes...

Le commerce international des perles de culture brutes est resté soutenu en 2000<sup>2</sup>, porté par le dynamisme de l'ensemble des économies régionales et la croissance de la consommation des ménages. Il s'établissait à 479 millions de dollars américains (\$ US) contre 484 millions \$ US en 1999 (-1 %).

Après deux exercices au cours desquels la Polynésie française<sup>3</sup> s'était imposée comme le premier exportateur de perles, celle-ci s'est positionnée en 2000 au deuxième rang des pays exportateurs avec 117 millions de \$ US (125 millions en 1999). Sa part de marché est ressortie en baisse (-1,6 point) à 24,3 %, à la faveur de l'Australie, qui a retrouvé le premier rang mondial<sup>4</sup> (25,2 % du total, soit +4,1 points). Les exportations australiennes de perles se sont ainsi montées à 121 millions de \$ US en 2000 contre 102 millions en 1999. A la troisième place, l'Indonésie, qui est restée très dynamique sur le marché mondial, a enregistré une nette amélioration de ses recettes d'exportations (98 millions de \$ US et 20,5 % du total en 2000 contre 89 millions de \$ US et 18,4 % du total en 1999). Le Japon a pour sa part continué de subir une diminution de ses exportations (40 millions de \$ US en 2000 contre 52 millions de \$ US en 1999 soit -23,8 %), qui ont représenté 8,3 % du total (10,8 % en 1999). Hong Kong, un des principaux centres de négoce de perles, a conforté sa cinquième place mondiale, gagnant 2 points à 7,9 % (38 millions de \$ US) alors que la Chine, dont les ventes à l'export ont sensiblement reculé (15 millions de \$ US, soit -27,3 %), a vu sa part de marché s'effriter (3,2 %, soit -1,2 point).

Comme les années précédentes, le Japon est resté le premier pays importateur de perles de culture en 2000. Il a concentré 55,4 % du négoce mondial, soit 265 millions de \$ US. La consommation des ménages japonais restée atone en 2000<sup>5</sup>, semble être à l'origine de cette stabilité des achats de perles. En revanche, Hong Kong a conforté sa deuxième place avec 80 millions de \$ US d'importations (+6,7 % par rapport à 1999), avec 16,6 % du total (15,4 % en 1999). Au troisième rang mondial, les Etats-Unis, ont importé 46 millions de \$ US de perles (+2,9 % par rapport à 1999) pour une part de marché relativement stable (9,7 % en 2000 contre 9,3 % en 1999). La Suisse apparaît à la quatrième place (20 millions de \$ US et 4,1 % du total) devançant l'Australie, dont les importations

Après avoir atteint des niveaux records en 2000, le marché du luxe a été l'un des premiers à souffrir du ralentissement de l'économie mondiale en 2001.

Les chiffres de l'année 2001 ne sont pas encore connus. Par ailleurs, il convient de rappeler que l'exercice 1999 avait vu une forte reprise du négoce mondial de perles, après une année 1998 marquée par la crise asiatique

Les statistiques d'exportations de la Polynésie française, élaborées par le Service des douanes (cf tableau suivant), diffèrent des données issues de l'étude sur le négoce international des perles de culture menée par le Centre français du commerce extérieur, en raison des retraitements effectués par ce dernier.

Il convient de rappeler que l'Australie avait culminé au premier rang mondial des pays exportateurs de perles de culture brutes sur la période 1994-1997.

En 2000, les ménages japonais ont adopté des comportements de précaution, qui étaient principalement suscités par la perspective de nouvelles restructurations d'entreprises.

63  
3

ont fortement chuté en 2000 (13 millions de \$ US en 2000, soit -49 % par rapport à 1999). Profitant du recul des achats du Royaume Uni (7 millions de \$ US, soit -26 % par rapport à 1999), la France a gagné une place et s'est positionnée au sixième rang avec 11 millions de \$ US d'importations (+20 % par rapport à 1999) et 2,3 % de part de marché.

## 2) ... et des perles de culture travaillées

Le négoce international de perles de culture travaillées est ressorti en baisse de 6,5 % en 2000, passant de 867 millions de \$ US en 1999 à 810 millions en 2000.

Le Japon a maintenu sa place de premier fournisseur de perles de culture travaillées avec 312 millions de \$ US d'exportations, mais sa part de marché, qui a atteint 38,5 % en 2000 (40,3 % en 1999), a continué de se dégrader au profit de Hong Kong. Soulignons que malgré les efforts entrepris par les Chinois ces dernières années dans le travail et l'assemblage des perles, ils n'égalent pas le savoir-faire des Japonais, qui restent les modèles dans cette profession. Du troisième rang mondial en 1999, Hong Kong s'est hissé à la deuxième place (13,4 % de part de marché en 2000 contre 11,5 % en 1999, soit 108 millions de \$ US), devançant l'Australie (12,4 % du total en 2000 contre 13 % en 1999, soit 100 millions de \$ US). La Chine a conforté sa quatrième place, gagnant 1,1 point, soit une part de marché de 9,7 % en 2000 (79 millions de \$ US). La Polynésie française, quasiment absente de ce secteur il y a six ans, a confirmé son cinquième rang mondial (7 % en 2000 contre 5,8 % en 1999), avec un chiffre d'affaires de 57 millions de \$ US, en hausse de 13,5 %.

Stimulées par la croissance de la demande et par la bonne tenue de la consommation des ménages américains, les importations de perles de culture travaillées se sont maintenues à un niveau élevé aux Etats-Unis (323 millions de \$ US en 2000, soit +0,4 %), demeurant ainsi le premier acheteur mondial avec une part de marché en progression (39,9 % en 2000 contre 37,1 % en 1999). Hong Kong a renforcé sa position sur le marché mondial, devenant un centre de négoce incontournable. Ses importations ont cru de 23,4 %, pour s'établir à 132 millions de \$ US, soit 16,3 % du total (12,4 % en 1999). Le Japon, relégué à la sixième place en 1999, est devenu le quatrième importateur mondial en 2000 (7,3 % de part de marché en 2000 contre 5,9 % en 1999, soit 59 millions de \$ US). En Europe, l'Allemagne a conservé son rang de leader (8 % du marché mondial), suivi de la Suisse (6,4 %) et de l'Italie (5,9 %).

## 3.2 Les résultats de la perliculture en 2001

### 1) L'évolution des exportations

En l'absence de statistiques exhaustives concernant la production de perles noires, l'évolution de l'activité du secteur est appréciée à partir des exportations recensées par le Service des douanes. Selon l'étude sociale et économique menée dans le cadre du programme général de recherche sur la nacre (PGRN)<sup>1</sup>, les exportations représenteraient 83 % de la production, le solde, soit environ 17 %, étant vendu sur le marché local.

Le bilan du secteur de la perliculture a été morose pour l'année 2001, marquée par le ralentissement de l'économie mondiale. Les recettes d'exportations ont ainsi reculé de 28,4 % pour

Cette étude, dont les résultats ont été diffusés au mois d'avril 2000, est fondée sur les données statistiques de l'année 1999.

s'établir à 15 milliards de F CFP contre 21 milliards en 2000. Elles ont totalisé 80,3 % du montant total des exportations locales en 2001 contre 89,5 % en 2000.

#### Evolution des exportations de produits perliers<sup>(1)</sup>

	1996 <sup>(2)</sup>	1997 <sup>(2)</sup>	1998 <sup>(2)</sup>	1999 <sup>(2)</sup>	2000 <sup>(2)</sup>	2001	Variations 2001/2000
<b>Poids (en kg)</b>	<b>5 492,7</b>	<b>5 164,0</b>	<b>6 708,0</b>	<b>10 800,6</b>	<b>11 739,8</b>	<b>10 802,3</b>	<b>-8,0%</b>
- dont perles de culture brutes	5 101,0	4 827,3	6 070,5	8 415,6	11 364,5	10 531,7	-7,3%
- dont ouvrages en perles	8,1	137,7	513,3	2 189,2	63,3	47,8	-24,5%
<b>Valeur à l'exportation (en millions de F CFP)</b>	<b>14 479</b>	<b>14 889</b>	<b>15 106</b>	<b>19 360</b>	<b>20 957</b>	<b>15 015</b>	<b>-28,4%</b>
- dont perles de culture brutes	14 074	14 534	14 480	17 597	20 073	14 244	-29,0%
- dont ouvrage en perles	30	167	476	1 541	259	137	-47,1%
<b>Valeur moyenne des perles de culture brutes (F CFP/gramme)</b>	<b>2 759</b>	<b>3 011</b>	<b>2 385</b>	<b>2 091</b>	<b>1 766</b>	<b>1 352</b>	<b>-23,4%</b>

Sources : Service des douanes - Institut de la statistique de la Polynésie française

(1) comprend les biwas, keshis, mabes, autres perles de culture brutes et travaillées et ouvrages en perles fines et de culture.

(2) Chiffres rectifiés.

Le tonnage exporté, inférieur de 8 % à celui de l'année précédente, est passé de 11,7 tonnes en 2000 à 10,8 tonnes en 2001. Cette diminution des volumes trouve une explication d'une part, dans le fléchissement de la production engagé par les fermes perlières et, d'autre part, dans la mise en place des premières mesures de contrôle des produits exportés à partir du mois de septembre (cf infra). Cette tendance devrait se prolonger en 2002, la poursuite de la détérioration de la conjoncture dans le secteur et le contexte international déprimé ont effectivement conduit la société *Tahiti Perles*, premier producteur de Polynésie française, à geler sa production pour une période de six mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002. Cette décision, qui a été prise pour rétablir le phénomène de rareté et donc d'élever le prix moyen, a eu pour conséquence la mise au chômage temporaire de 400 salariés, ce qui représente près d'un tiers des effectifs salariés du secteur de la perliculture.

La chute importante des recettes d'exportations supérieure à celle du tonnage, a donc entraîné une baisse mécanique du prix moyen au gramme des perles de culture brutes (-23,4 %), qui s'est établi à 1.352 F CFP en 2001 (1.766 F CFP en 2000). Ce mouvement baissier des cours s'explique par la conjugaion de plusieurs facteurs :

- l'expansion rapide de la production et, par conséquent, la dégradation de la qualité des produits ont eu une incidence négative sur les prix. Il convient effectivement de rappeler que ces dernières années, les perliculteurs ont augmenté de manière significative leur production pour faire face à une demande croissante des acheteurs étrangers. Cet accroissement a été entrepris, parfois au détriment de la qualité, notamment en récoltant sans attendre la pleine maturité du produit. Cette diminution de la qualité des perles commercialisées est par ailleurs confirmée par les statistiques d'exportations ventilées par forme et catégorie de produits<sup>1</sup>. En 2001, 75 % des perles exportées étaient de qualité C et D (76 % en 2000, 60 % en 1999), contre 19 % de B (19 % en 2000, 31 % en 1999) et seulement 6 % de A (5 % en 2000, 9 % en 1999).

La classification des perles est définie dans la délibération n° 2001-88 APF du 12 juillet 2001.

5

Sur la même période, 68 % des perles exportées ont été inférieures à 10 millimètres (67 % en 2000, 58 % en 1999), contre 25 % pour une taille comprise entre 10 et 12 millimètres (27 % en 2000, 32 % en 1999) et 7 % pour une taille supérieure à 12 millimètres (6 % en 2000, 10 % en 1999). Selon les professionnels, si la dégradation de la qualité moyenne des perles exportées a effectivement tiré les cours à la baisse, le prix de vente des perles de catégorie A n'a pas suivi cette tendance ;

- la dépréciation des cerclées, qui représentent 30 % à 40 % des récoltes, a également été de nature à tirer vers le bas les prix de toutes les catégories de perles de Tahiti. Dans ce contexte, les GIE Poe Rava Nui et Tahiti Pearl Producers ont annoncé conjointement au mois de décembre 2001 la création d'une première centrale d'achat, dont les principaux objectifs sont, d'une part, de rétablir la valeur des perles cerclées sur le marché mondial en les commercialisant sous forme de lots homogènes ou de lignes de bijoux adaptées et, d'autre part, de garantir aux producteurs un prix de 10 à 20 % supérieur au marché ;
- la perte de confiance des acheteurs étrangers dans la perle de Tahiti du fait de la détérioration de la qualité et de la commercialisation anarchique des perles, a incité négociants et distributeurs à se réorienter vers des produits refuges, comme les pierres précieuses ;
- la concurrence directe de la Chine et de l'Indonésie, qui disposent d'une main d'œuvre moins onéreuse, s'est traduite par une pression sur les prix ;
- la montée en puissance du centre de négoce de Hong Kong et, à l'inverse, le désengagement progressif des entreprises de négoce japonaises touchées par les restructurations engagées dans le secteur bancaire et financier nippon, ont accentué le jeu de la concurrence, s'accompagnant d'une baisse des cours mondiaux.

La répartition géographique des exportations de perles polynésiennes laisse effectivement apparaître l'ascension de Hong Kong et la perte de l'hégémonie du Japon. En 2001, Hong Kong est devenu le premier acheteur de perles de Tahiti, améliorant de 13,7 points leur part de marché (41,9 % en 2001 contre 28,2 % en 2000). Les exportations vers Hong Kong sont ainsi passées de 5,9 milliards de F CFP en 2000 à 6,3 milliards en 2001 (+6,5 %).

L'année 2001 a également vu la fin de la suprématie du Japon dans les exportations de perles noires. Rappelons que si les Japonais ont été depuis l'origine les premiers clients de la Polynésie française, on assiste depuis cinq ans à une érosion de leur part de marché, passée de 71,1 % en 1995 à 57,3 % en 1997 et à 39,9 % en 2001. Ce mouvement baissier a résulté dans un premier temps de la crise asiatique de 1998, puis récemment de la conjoncture économique défavorable marquée par la fragilité du secteur financier nippon. Les exportations de perles de Tahiti à destination du Japon sont ainsi ressorties en baisse de 43,8 % en valeur sur un an (5,9 milliards de F CFP en 2001 contre 10,5 milliards en 2000).

Les Etats-Unis ont, quant à eux, maintenu leur troisième place mais ont importé beaucoup moins de perles brutes en 2001 (1,1 milliard de F CFP contre 1,7 milliards de F CFP en 2000, soit -35,6 %). Leurs achats ont représenté 7,2 % du total en valeur (8 % en 2000).

Les marchés européens sont également ressortis en recul malgré les efforts de promotion entrepris par le GIE Perles de Tahiti. La France a conforté sa quatrième place (3,9 % en 2001 contre 3,3 % en 2000), mais ses achats de perles ont diminué de 15,7 %, passant de 687,4 millions de F CFP

en 2000 à 579,6 millions en 2001. La Suisse qui occupait la cinquième place des acheteurs de perles a rétrogradé au sixième rang, au profit de l'Allemagne. Leurs parts de marché respectives se sont élevées à 1,1 % et 2,9 % en 2001, contre 2,6 % et 2,1 % en 2000.

Enfin dans la zone Pacifique, seules les exportations de perles à destination de l'Australie ont enregistré une progression de 2,4 % (102,9 millions de F CFP en 2001) alors que celles en faveur de la Nouvelle-Calédonie ont reculé de 23,6 % (72,7 millions de F CFP).

#### Parts de marché des exportations de produits perliers<sup>(1)</sup>

en %

	1996	1997	1998	1999 <sup>(2)</sup>	2000 <sup>(2)</sup>	2001	Variations 2001/2000
Hong-Kong	8,4%	5,8%	10,2%	17,8%	28,2%	41,9%	13,7 points
Japon	70,3%	57,3%	64,6%	57,8%	50,0%	39,2%	-10,8 points
USA	10,2%	18,0%	14,3%	8,1%	8,0%	7,2%	-0,8 point
France	0,6%	1,0%	2,1%	2,7%	3,3%	3,9%	0,6 point
Allemagne	0,5%	1,5%	1,3%	1,6%	2,1%	2,9%	0,8 point
Suisse	0,6%	2,0%	3,2%	2,8%	2,6%	1,1%	-1,5 point
Australie	1,8%	2,6%	1,5%	1,3%	0,5%	0,7%	0,2 point
Nouvelle-Calédonie	0,1%	0,2%	0,4%	0,6%	0,5%	0,5%	0 point
Autres pays	7,5%	11,5%	2,3%	7,2%	4,8%	2,6%	-2,2 points
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	

Sources : Service des douanes - Institut de la statistique de la Polynésie française - GIE Perles de Tahiti

(1) comprennent les perles fines, les keshis, les perles teintées, les demi-perles, les autres perles de culture brutes ou travaillées et ouvrages en perles fines et de culture.

(2) Chiffres rectifiés.

## 2) Les ventes aux enchères

Depuis plus d'une vingtaine d'années, le groupement d'intérêt économique (GIE) Poe Rava Nui (PRN) et plus récemment, le GIE Tahiti Pearl Producers (TPP) organisent la commercialisation de la production de leurs adhérents par l'intermédiaire de ventes aux enchères. Trois manifestations, programmées par ces derniers, ont lieu chaque année en Polynésie française, tandis que trois autres, réalisées par la société *Tahiti Perles*, se déroulent à Hong Kong. Ces ventes aux enchères ont pris une place importante dans le négoce de la perle de Tahiti, apportant un éclairage concernant l'orientation du marché.

La première vente aux enchères de l'exercice 2001, organisée par les deux GIE sous l'enseigne Tahiti Pearl Producers au mois de février, a confirmé la tendance baissière des prix observée lors de la manifestation du mois d'octobre 2000. Sur les 169 lots proposés, 132 ont été vendus pour une recette globale de 608,1 millions de F CFP, soit une enchère moyenne supérieure de 27 % par rapport au prix initial proposé. Le prix moyen au gramme, qui s'est établi à 2.594 F CFP, est resté relativement stable par rapport à la vente d'octobre 2000<sup>2</sup> (+1,2 %) mais a été nettement inférieur à celui de février 2000 (-17,8 %).

Selon l'étude sociale et économique menée dans le cadre du Programme général de recherche sur la nacre, la commercialisation des perles de Tahiti par l'intermédiaire des ventes aux enchères, a représenté 20 % de la production en 1998. Les autres circuits de commercialisation sont organisés autour de négociants polynésiens (55 % du total), étrangers (15 %) et des bijouteries (5 %).

Le prix moyen au gramme est descendu sous la barre des 2 600 CFP (2.563 F CFP), seuil jamais atteint depuis des décennies lors des ventes aux enchères internationales. En 1998, le prix moyen s'était établi à 2 782 F CFP.

5  
9

7

Les résultats de la deuxième vente de l'United Pearl Producers Auction (UPPA) au mois de juin ont été satisfaisants selon les organisateurs. Outre un nombre de lots invendus inférieur à celui du mois de février 2001 (22 en juin contre 37 en février) en raison d'une sélection rigoureuse des perles, cette vente a été marquée par une remontée du taux moyen de surenchère, qui s'est établi à 41 %. Le chiffre d'affaires s'est ainsi élevé à 537,4 millions de F CFP pour 152 lots vendus. Pour autant, la diminution des cours n'a pas été enrayée, le prix moyen au gramme a atteint 2.474 F CFP, soit 5 % de moins qu'à la précédente vente.

La XXIV<sup>ème</sup> vente aux enchères organisée au mois d'octobre à l'enseigne du GIE Poe Rava Nui s'est soldée par une recette de 747,9 millions de F CFP pour 175 lots écoulés, soit une hausse de 39 % par rapport aux prix de réserve. Le tri sélectif des perles s'est accompagné d'une baisse sensible des lots invendus (9 contre 22 en juin). En revanche, la chute des cours s'est poursuivie, le prix moyen au gramme s'est établi à 2.246 F CFP (-9,2 % par rapport à juin). Cette situation a résulté du décalage entre les prix proposés lors des ventes aux enchères et ceux pratiqués sur les marchés parallèles. Soulignons que lors de cette vente, les mesures mises en place par le Territoire ont semblé avoir porté leurs fruits, se manifestant par un certain retour de la confiance des acheteurs étrangers<sup>1</sup> venus en nombre.

La société *Tahiti Perles* a pour sa part organisé trois ventes à Hong Kong en 2001. Les résultats ont été dans l'ensemble moins bons par rapport à 2000. Pour 2002, *Tahiti Perles* prévoit toutefois de maintenir ces trois manifestations internationales.

### 3.3 Les mesures d'accompagnement au développement du secteur

#### 1) L'évolution de la réglementation

Afin d'enrayer la chute des cours, le Territoire a pris plusieurs mesures pour améliorer la qualité de la perle et organiser la filière. Un nouveau Ministère de la perliculture a donc vu le jour ainsi qu'un Service de la perliculture<sup>2</sup>, responsable notamment de l'attribution des concessions maritimes, du contrôle de la réglementation en vigueur et de l'expertise de la qualité des perles exportées. Par ailleurs, le Territoire a annoncé au cours du mois de février 2002, la création d'un comité de suivi chargé d'examiner l'évolution des mesures prises et à prendre, afin d'inverser la tendance baissière des prix.

Au niveau de la production, une délibération a limité le nombre de greffeurs étrangers<sup>3</sup> (un greffeur pour cinq employés), tandis qu'un gel de l'attribution des concessions maritimes a été décidé pendant un an<sup>4</sup>. Par ailleurs, l'Assemblée de la Polynésie, au cours de la séance extraordinaire du 29 mars 2002 a donné un avis favorable au projet de délibération relatif à la réduction de la période d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public maritime, passé de 9 à 5 ans. Un recensement des fermes perlières (localisation des fermes et estimation des volumes de production) a été engagé par le Service de la perliculture en novembre aux îles Sous-le-Vent et devrait se poursuivre en 2002 dans l'archipel des Tuamotu-Gambier.

Il convient de rappeler que les acheteurs japonais avaient été les premiers à témoigner leur inquiétude face à la prolifération de perles de basse qualité, qui s'est manifestée par un surenchérissement moins important que prévu des lots lors de la vente d'octobre 2000.

Cf délibération n° 2001-37 APF du 30 mars 2001 portant création du Service de la perliculture.

Cf arrêté n° 568 CM du 26 avril 2001 relatif à l'emploi de la main d'œuvre étrangère dans le secteur de la perliculture.

L'arrêté n° 1283 CM du 3 octobre 2001 fixe la suspension provisoire de la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole dans tous les lagons de Polynésie française.

à renf  
selon  
cre et  
che ne  
à com

1998,  
vités  
profe  
s'exe

pour

depu  
rebut  
la de  
licat

Cf.  
Cf.  
en Po  
portai  
Cf  
Un  
ranc  
tator  
orgar  
Il s  
tectie  
L'a  
est ec  
lité d



Concernant l'amélioration de la qualité des perles, le Territoire a pris une délibération<sup>1</sup> visant à renforcer les règles de classification des perles (définition plus restrictive des catégories de perles selon le lustre, établissement d'un nouveau critère de classification portant sur l'épaisseur de la nacre et interdiction de commercialiser les rebuts même localement). L'épaisseur minimale de la couche nacrée a ainsi été fixée à 0,6 millimètre depuis le 1er septembre 2001, puis portée à 0,8 millimètre à compter du 1<sup>er</sup> août 2002<sup>2</sup>.

Par ailleurs, après la mise en place de la carte de négociant en perles de culture de Tahiti en 1998, l'Assemblée de la Polynésie française a fixé en mars 2002 la réglementation relative aux activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture<sup>3</sup>, dont l'objectif est de professionnaliser l'ensemble de la chaîne de production. Ces deux activités distinctes ne peuvent s'exercer qu'aux conditions suivantes :

- disposer d'une autorisation d'occupation du domaine public maritime à des fins perlicoles ;
- être titulaire d'une carte de producteur d'huîtres perlières ou de perles de culture délivrée par le Service de la perliculture, chargé de l'instruction des demandes et de la délivrance des cartes professionnelles<sup>4</sup>. Il convient de préciser qu'outre les dispositions communes<sup>5</sup>, cette carte valable cinq ans, est remise aux titulaires justifiant d'une aptitude professionnelle de base dans ce secteur et d'un équipement minimum nécessaire à ces activités. Les producteurs de perles de culture sont également soumis à une superficie minimale de concession maritime, qui ne peut être inférieure à un hectare. Par ailleurs, toute personne physique ou morale peut cumuler les deux cartes de producteur (huîtres perlières et perles de culture). En revanche, les professions de producteur et de négociant en perles ne peuvent s'exercer sous la même personnalité juridique.

Les personnes physiques ou morales qui relèvent du statut de producteur disposent de 18 mois pour se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation.

Au niveau de la commercialisation, les dispositifs de contrôle ont été renforcés à l'aéroport depuis le mois d'août avec la mise en service d'appareils à rayons X, tandis que les exportations de rebuts ont été interdites. Une indemnité a par ailleurs été fixée pour dédommager les producteurs de la destruction de ces derniers<sup>6</sup>. Parallèlement, les exportateurs ont l'obligation de présenter un certificat de conformité des perles exportées délivré par le Service de la perliculture.

Cf délibération n° 2001-38 APF du 30 mars 2001

Cf délibération n° 2001-88 APF du 12 juillet 2001 portant définition des produits tirés de l'activité de la perliculture en Polynésie française et fixation des règles relatives à la classification, à la commercialisation et aux formalités d'exportation de la perle de culture de Tahiti.

Cf délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002

Une commission consultative de la perliculture a été créée à cet effet. Elle est chargée d'émettre un avis sur la délivrance de la carte de producteur et fait également office de commission de discipline en cas d'infraction à la réglementation en vigueur. Elle est composée de trois représentants issus de l'administration et de trois représentants issus des organisations professionnelles.

Il s'agit notamment de justifier d'une situation régulière au regard de la réglementation en matière fiscale et de protection sociale, d'être de nationalité française et résident de Polynésie française.

L'arrêté n° 1040 CM du 7 août 2001 fixe les conditions d'indemnisation des rebuts. Le montant à verser au producteur est calculée sur la base de 50 F CFP le gramme de rebut, dans la limite de 10 % du poids net total des perles dites de qualité d'exportation.

9

Sur le plan de la formation, le Centre des métiers de la nacre et de la perliculture (CMNP) a revu son programme d'enseignement, qui devient plus généraliste. Ainsi, l'aptitude à la plongée professionnelle, qui était un des critères de sélection des candidats, se présente dorénavant comme un des modules de spécialisation. Le nombre de stagiaires a été pour sa part limité à seize personnes. Par ailleurs, la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM), avec le concours du Ministère de l'artisanat, a ouvert au mois d'octobre un atelier d'apprentissage au traitement des perles. Une initiation au triage, au perçage, au lustrage et à l'enfilage des perles est ainsi dispensée aux stagiaires. Le Fonds de reconversion économique de la Polynésie française a participé à ce projet qui a nécessité un investissement de 10 millions de F CFP. Dans un souci de faire évoluer la filière, notamment par le développement du travail des bijoux, qui génère une valeur ajoutée supérieure à la simple activité de production de perles, des formations plus pointues sont prévues comme les techniques de soudure et de sertissage servant à la confection des bijoux en perles.

Enfin, s'agissant de la recherche et du développement de la filière, l'Institut français de recherches pour l'exploitation de la mer (IFREMER) a poursuivi son programme de recherche génétique<sup>1</sup> et entrepris des études sur la valorisation des produits de la perliculture. Dans ce cadre, la construction d'un nouveau laboratoire entièrement dédié à l'huître perlière a débuté au mois de février 2002, et comprendra une éclosierie qui permettra aux chercheurs d'effectuer des travaux sur les maladies qui touchent les huîtres perlières. Rappelons que le deuxième contrat de développement a consacré d'importants crédits au secteur de la perliculture<sup>2</sup> (220 millions de F CFP).

## 2) La promotion de la perle de Tahiti à l'étranger

La promotion internationale de l'image de la perle de Tahiti est assurée par le GIE Perles de Tahiti. Ses recettes proviennent d'une partie de la fiscalité applicable aux exportations de perles de l'année précédente. En juillet 2001, le Territoire a décidé de modifier le montant du droit spécifique sur les perles exportées (DSPE) et sa répartition. Le DSPE est ainsi passé de 160 F CFP à 200 F CFP le gramme, 65 % des recettes étant affectés au profit du Territoire, contre 35 % au GIE Perles de Tahiti (50 % précédemment). Par conséquent, le budget du GIE a été réduit à 600 millions de F CFP en 2002 contre 950 millions de F CFP en 2001.

Depuis sa création en 1993, le GIE Perles de Tahiti s'est appliqué à promouvoir le produit sur les principaux marchés extérieurs tels le Japon, les Etats-Unis et l'Europe, avec pour objectif de trouver de nouveaux débouchés. Afin de donner à la perle de Tahiti l'image d'un produit de luxe, le GIE s'est, à l'origine, attaché à travailler avec les joailliers et les grands couturiers. A partir de 1998, son action s'est davantage orientée vers le grand public par l'organisation d'animations dans les grands magasins nord américains et européens, ou de campagnes de promotion ciblées sur certains segments (clientèle masculine, hispano-américaine et afro-américaine, actions sur les perles cerclées...). L'année 2001 a vu une ouverture des débouchés sur le marché chinois (Hong Kong et Chine continentale). Le GIE a cherché à renforcer l'image acquise mondialement par la perle de Tahiti et à provoquer l'acte d'achat du consommateur final. Outre les opérations traditionnelles sur les marchés majeurs que sont les Etats-Unis, la France, l'Italie ou l'Allemagne, le GIE a accentué

Il s'agit notamment d'acquérir une meilleure maîtrise de la production, de la croissance de la nacre, du contrôle de la couleur et de la qualité des nacres produites.

Ces ressources devraient contribuer à l'accroissement des performances techniques des fermes perlières et à l'optimisation des capacités de production (formation des perliculteurs à la gestion et conception de plans type de fermes perlières), ainsi qu'à une meilleure valorisation des perles de culture et huîtres perlières.

10  
ses actions dans les pays récemment prospectés tels l'Espagne, la Russie ou encore le Moyen-Orient. En 2002, compte tenu du budget plus restreint du GIE, ce dernier va concentrer sa promotion sur l'image de produit de luxe.

Le retournement de conjoncture observé en 2001 a entraîné une évolution sensible de la réglementation dans ce secteur, afin d'enrayer la chute des cours et rétablir la confiance des acheteurs étrangers dans le produit.

L'exercice 2002 sera certainement une année charnière pour le secteur, qui verra les premiers effets des mesures territoriales. Toutefois, si l'intervention des autorités a été accueillie favorablement par l'ensemble des professionnels, ces derniers estiment que le rôle du Territoire ne devrait pas seulement se limiter à l'aspect réglementaire, il devrait surtout s'accompagner de tout un dispositif effectif de contrôle tant au niveau de la production que de la commercialisation afin d'assurer la pérennité du secteur. La mise en place de la carte de producteur devrait constituer une étape importante dans la structuration de la filière, permettant notamment de réduire le nombre d'acteurs intervenant sur les marchés parallèles.

D'ores et déjà, les résultats obtenus lors de la dernière vente aux enchères au mois de mars 2002 semblent apporter la confirmation du bien-fondé des nouvelles règles adoptées par le gouvernement. Le prix moyen des perles s'est affermi, retrouvant le niveau de février 2000 tandis qu'un certain retour de la confiance des acheteurs a été observé, avec la venue en nombre de sociétés de négoce internationales.

---

### § 3. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

---

L'arrêté n°1310 CM du 12 octobre 2001 a entériné la création de l'Observatoire du BTP au sein de l'ISPF, à la fois instrument de suivi du secteur et base de données pour les professionnels sur l'activité, l'emploi, la formation, les coûts et les prix. En janvier 2002, ce dernier a édité un tableau de bord retraçant l'évolution du BTP depuis 1997. Il ressort que si le BTP a connu une évolution très favorable sur la période, un léger tassement de son activité a été ressenti en 2001. Selon les statistiques de l'ISPF, le chiffre d'affaires du BTP a atteint 31 milliards de F CFP en 2001 contre 31,9 milliards de F CFP en 2000, soit - 2,9 %. Cependant, il a tout de même enregistré une progression moyenne annuelle de 2,8 % depuis 1999.

Les investissements publics ont contribué à entretenir l'activité. Le montant des crédits liquidés par la Direction de l'équipement s'est établi à 15,6 milliards de F CFP en 2001 contre 13,9 milliards de F CFP l'année précédente, en hausse de 12 %.

#### 1. LE POIDS DU SECTEUR

Le redéploiement de l'activité économique du Territoire, marqué par la fin des essais nucléaires en 1995, s'est traduit par un afflux d'investissements dans les infrastructures de communication ainsi que dans la construction hôtelière et immobilière qui a concouru à entretenir la prospérité du secteur. Entre 1995 et 2001, les entreprises du BTP sont passées de 1.804 à 2.692 (+ 49,2 %) mais ont diminué de 1,1 % en 2001 (2.722 en 2000).

le secteur est confronté, sans compter qu'ils peuvent facilement tenir compte des différences entre les îles.

#### *Définir des zones agricoles protégées*

En outre, face à l'urbanisation généralisée et au peu d'espaces constructibles, les terres agricoles fertiles subissent de très fortes pressions pour d'autres usages. Aussi, devant la faible part de surfaces agricoles disponibles, la *Mission d'évaluation et de Prospective* recommande une protection et un contrôle renforcé de l'utilisation de ces terres.

Ainsi, des zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison, soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique devraient faire l'objet d'une intégration d'office en Zone NC des documents d'aménagement ou, pour les communes qui en sont dépourvues, d'un classement en tant que zones agricoles protégées.

#### *Revoir les conditions d'utilisation des engrais et pesticides*

L'utilisation incontrôlée et inadaptée ou inconsciente des engrais et pesticides constitue l'une des principales causes de dégradation des sols, dont les conséquences sont également graves tant sur les ressources en eau, l'écosystème insulaire ou lagunaire que sur la sécurité alimentaire.

La *Mission d'évaluation et de Prospective* préconise pour ces substances la suppression de toutes les mesures de protection ou de soutien accordées. En contre partie, elle recommande :

- la mise en place de quotas individualisés, selon les cultures et les orientations proposées par le schéma d'orientation agricole, et gérées par les structures administratives;
- l'incitation à un accompagnement financier individualisé subordonné à des formations sur l'utilisation de ces substances et leurs conséquences en collaboration avec les importateurs et commerçants concernés.

### VALORISER ET AMÉLIORER LES EXPLOITATIONS

Favoriser le développement agricole durable suppose également qu'un soutien important soit apporté aux exploitants.

La *Mission d'évaluation et de Prospective* propose que ce soutien effectué par l'Administration au travers des groupements et en collaboration avec la chambre consulaire, revête les formes suivantes :

- renforcer le soutien à l'équipement agricole ou à son amélioration. Les travaux d'irrigation, de voirie ou d'aménagement agricoles doivent être privilégiés par convention ou par la mise en place de prêts bonifiés ou garantis ;
- développer des champs semenciers dans différentes îles pour la régénération des plantations, éventuellement confiés au secteur coopératif ou privé, et développer des conservatoires agronomiques des différentes espèces.

## 3.2. LES FILIÈRES DES RESSOURCES MARINES

Quatre secteurs d'activités se distinguent de l'éventail des multiples ressources marines de la Polynésie, la perliculture, bien développée, la pêche industrielle, en développement, la pêche lagunaire, artisanale, et l'aquaculture, en crise.

Chacune de ces activités hérite d'une histoire spécifique dans laquelle l'implication à des degrés divers des pouvoirs publics a joué un rôle plus ou moins déterminant.

Il convient de tirer les leçons de ces interventions plus ou moins heureuses pour proposer un cadre d'actions futures. Ce cadre devrait éclairer l'étendue et les limites d'intervention du secteur public pour guider au mieux le développement durable des ressources marines.

Rappelons que le concept de durabilité, emprunté en premier lieu à la littérature scientifique, caractérise la gestion d'une ressource naturelle de telle sorte que sa capacité de reproduction soit intégralement préservée.

### La perliculture

Le développement de la perliculture est à mettre à l'actif du dynamisme et de la clairvoyance d'entrepreneurs privés.

Ce secteur illustre bien l'accompagnement a posteriori d'un essor économique par les pouvoirs publics.

Le savoir technique a été importé du Japon et ce n'est qu'après son succès économique local que le Territoire s'est doté d'une filière de formation technique de personnels locaux.

Bien que des accompagnements aient été offerts à la filière dès 1979 (organisation de ventes aux enchères, diffusion de techniques de collectage), sa recherche scientifique ne s'est réellement structurée qu'après la première menace sérieuse de disparition de l'activité<sup>1</sup>.

Enfin l'accompagnement économique a été mis en place récemment, soit environ deux décennies après le démarrage industriel de l'activité.

Cet accompagnement s'est concentré sur une structuration de la profession (création de GIE, carte de négociant) et une stratégie marketing internationale basée sur la qualité et l'association de l'image de la perle de Tahiti avec le luxe (classification des perles, réglementation de l'export, campagnes et salons à l'étranger, constitution d'un réseau mondial de presse et d'associations relais).

### RENFORCER L'IMPLICATION DES POUVOIRS PUBLICS

En 1999, la Polynésie a produit 10,8 tonnes de perles générant un chiffre d'affaires de 20 milliards CFP.

Le vif succès de l'industrie perlière démontre qu'une implication tardive des pouvoirs publics dans l'exploitation d'une ressource marine n'est nullement un frein à son développement. Les industriels du secteur y voient même un gage de réussite.

Au-delà des premiers succès, l'implication des pouvoirs publics doit se renforcer pour asseoir les conditions d'un développement économique harmonieux et durable.

Dans ses dimensions économique et sociale, le développement durable implique que l'on porte l'attention sur des considérations plus générales que la croissance économique et le bien-être matériel. Le concept englobe des préoccupations d'équité et de cohésion sociale, ainsi que la nécessité de parer aux menaces contre les biens communs de l'humanité.

### ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA SAUVEGARDE DE LA RESSOURCE ET DE L'ENVIRONNEMENT

#### *Veiller à la capacité de charge des lagons*

Les pouvoirs publics, face à une demande de concession maritime, doivent pouvoir y répondre en conciliant deux missions du service public, la première étant de protéger l'activité existante et le patrimoine naturel, la seconde étant de favoriser le développement économique. Or des outils fiables d'aide à la décision font encore défaut dans ce domaine. Aujourd'hui, l'estimation de la capacité maximale de charge des lagons est empirique, certes basée en partie sur la connaissance scientifique, mais surtout sur le bon sens et la prudence.

L'ensemble des concessions maritimes octroyées pour la perliculture, sous toutes ses formes (collectage, élevage et greffe), représente moins de 1% de la surface totale des

1. Plan Général de recherche sur la nacre (PGRN) mis en place après la mortalité de 1985

lagons de Polynésie (94 km<sup>2</sup> sur 12 675 km<sup>2</sup>). Seulement 42 % des îles de Polynésie (50) hébergent des fermes perlières. La marge de croissance de l'activité semble donc très confortable. Cependant du fait du développement agrégatif de cette activité, la surcharge localisée des lagons en nacres peut menacer certains sites. En effet, près de la moitié (47 %) de la surface des concessions a été accordée dans seulement 4 lagons (Ahe, Aratika, Manihi et les Gambier).

La surcharge des nacres en élevage n'est pas seulement une menace pour la production elle-même, elle entraîne aussi un appauvrissement trophique pour les autres espèces. De plus lorsqu'une épidémie s'étend, le stock de nacres malades constitue un important réservoir de germes qui peuvent être nuisibles aux espèces environnantes. Enfin la crise de mortalité qui s'ensuit crée, par la décomposition des tissus organiques, une pollution biologique importante qui peut entraîner la mortalité des autres espèces du site. La surcharge représente donc un facteur non négligeable de mise en danger de l'environnement et de la diversité biologique.

Une modélisation mathématique de la croissance des nacres en fonction du milieu lagonaire a été réalisée dans le cadre du PGRN. Ce modèle, élaboré à partir de données d'un seul atoll (Takapoto), doit prouver sa validité sur d'autres atolls ainsi que dans les lagons des îles hautes, plus riches en matière organique. Ce type de modèle permet essentiellement de comprendre le fonctionnement d'un système nacre-lagon et les réactions, en terme de croissance, de la nacre aux variations des principaux facteurs environnementaux. Ce modèle, très performant pour expliquer les phénomènes observés, n'est cependant pas considéré, par les chercheurs qui l'ont développé, comme un réel outil prédictif. En effet, les limites de modèles équivalents comme outil prédictif de décision ont été clairement montrées ailleurs (Bassin de Marennes-Oléron, France).

D'autre part, on sait que c'est plus la surcharge à l'intérieur d'une concession qui est dangereuse que le nombre de concessions accordées. Il faudrait donc pouvoir définir des standards de densité d'élevage pour pouvoir conseiller la profession.

À terme il faudra envisager de mettre en place une législation et des contrôles comme c'est le cas pour les élevages terrestres. En effet, le comportement des ostréiculteurs français nous rappelle que l'intérêt immédiat individuel prime sur l'intérêt collectif et par conséquent sur l'intérêt individuel à long terme.

#### *Orienter les efforts de recherche vers la gestion des cheptels*

*La Mission d'Évaluation et de Prospective* recommande d'orienter les efforts de recherche vers la gestion des cheptels à l'intérieur des concessions. Elle recommande aussi l'octroi d'une licence d'exploitation, basée sur le nombre de nacres en élevage, au lieu d'une concession, qui n'est autre que la location d'une surface, ce qui a peu de sens sur le plan biologique. Le principe de la licence d'exploitation, associée à un volume d'eau loué, permet de réellement contrôler les densités d'élevage et la quantité totale de nacres dans un lagon.

#### *Mettre en place un suivi des zones d'élevage*

Elle recommande aussi la mise en place d'un suivi des zones d'élevage. Un réseau de suivi du milieu est déjà opérationnel. Mais c'est un suivi de paramètres pertinents mesurés sur l'animal qui seul permettra de déceler les stigmates d'une surcharge lagonaire. Ce réseau de suivi physiologique de la nacre pourrait se superposer aisément et avec un coût raisonnable, au réseau existant de suivi du milieu. Il serait souhaitable d'inciter les perliculteurs à intégrer ce réseau, au moins à l'étape de la collecte d'échantillons, ce qui réduirait le coût de cette opération et tendrait vers une prise en charge du suivi par la profession.

### *Le risque sanitaire*

Les exemples de catastrophe économique liée à une mauvaise gestion du risque sanitaire abondent dans le domaine des élevages marins (huîtres et palourdes en France, nacres au Japon). Ce risque concerne les maladies (épizooties) mais aussi les parasites de la coquille (épibiontes) comme l'a récemment rappelé l'explosion des anémones ou des "boules roses"<sup>2</sup> aux Tuamotu-Gambier.

La grande difficulté et la faible efficacité des traitements curatifs en milieu aquatique ouvert conduisent tout naturellement à baser la lutte sur la prévention.

### *Empêcher toute contamination*

La première et la plus efficace des préventions consiste à empêcher toute contamination.

#### *La protection aux frontières*

En ce qui concerne la protection aux frontières, celles-ci sont fermées à toute huître perlière vivante. Depuis le début de l'année 2000, l'importation d'outils de greffe usagés est prohibée. Il conviendrait d'étendre le contrôle à l'importation d'autres animaux ou végétaux marins vivants.

#### *Les transferts intérieurs*

Les transferts intérieurs anarchiques augmentent considérablement le risque d'un effondrement économique de l'industrie perlière en cas d'épidémie (la dernière épidémie qu'a connue le Japon a réduit de 50 % la production depuis 1995).

Ces transferts de naissain sont rendus nécessaires par l'absence de captage en quantité suffisante dans beaucoup d'atolls perliers. Le bon sens voudrait que ces transferts soient le plus limités possible, voire abolis.

Mais pour atteindre cet objectif, l'activité doit disposer de solutions alternatives.

C'est-à-dire que les fermes situées dans un lagon où le captage est faible ou inexistant doivent pouvoir s'approvisionner en naissain provenant soit du même lagon, soit d'un lagon proche.

Ce naissain pourrait avoir été collecté dans le milieu naturel ou produit en éclosérie.

### *Créer des zones de libre transfert (ZLT)*

La Mission d'Évaluation et de Prospective recommande la création de zones de libre transfert (ZLT). Chaque zone serait circonscrite autour d'un centre de production de naissain (collectage naturel ou éclosérie).

Une ZLT comprendrait un ou plusieurs lagons entre lesquels les transferts seraient libres.

La définition d'une ZLT serait basée sur des critères géographiques, économiques et scientifiques. Tout transfert entre zones serait strictement réglementé. La réduction du risque sanitaire ira de pair avec la multiplication de ces zones et leur rétrécissement. L'action des pouvoirs publics serait dans ces circonstances, l'incitation à la création d'écloséries privées et à la recherche de nouveaux sites de collectage ou de nouvelles méthodes plus performantes ou mieux adaptées aux sites.

Actuellement, tout transfert inter-îles est soumis à une autorisation délivrée par le Ministre de la Mer après autorisation des maires des deux communes, de départ et d'arrivée, et l'avis du service des Ressources Marines.

Cependant, l'efficacité de la procédure est toute théorique car, d'une part, l'absence de suivi zoon sanitaire limite la pertinence de l'avis et, d'autre part, une proportion importante des transferts, probablement les deux tiers selon le SRM, échappe à tout contrôle.

2. "boule rose" : dénomination vernaculaire locale d'une ascidie qui se fixe sur la coquille des nacres et entre en compétition alimentaire et respiratoire avec son hôte. De plus, l'envahissement de la coquille par ce parasite gêne considérablement le travail sur la nacre.

L'absence d'une structure de contrôle ainsi que la non sensibilisation des professionnels en sont les principales raisons.

#### ***Mettre en place un suivi zoosanitaire***

*La Mission d'Évaluation et de Prospective* recommande la mise en place d'un suivi zoosanitaire qui s'affiche comme une priorité, d'autant qu'il pourrait théoriquement permettre de détecter à temps les signes avant-coureurs d'un événement zoosanitaire.

Un plan d'urgence à déployer en cas de début d'épidémie devrait être conçu avec pour objectif de limiter les dommages socio-économiques. Il serait souhaitable que l'accent soit mis plus sur l'emploi de moyens concrets avec des actions de terrain (isolement sanitaire des atolls touchés, traitement systématique ou destruction des cheptels infestés, etc.) que sur des mesures a posteriori, comme l'octroi d'indemnités, coûteuses et peu efficaces pour la survie de l'activité.

Par ailleurs, on constate que la réglementation dans ce domaine est quasi inexistante. Des sanctions fortement dissuasives (perte de la concession, destruction du cheptel, confiscation du matériel, sanctions pénales, amendes) permettraient, à condition qu'elles soient réellement appliquées, de soutenir une politique responsable de protection de la perliculture.

#### ***Former et informer les perliculteurs***

L'une des mesures les plus importantes en matière de prévention du risque sanitaire reste la formation et l'information des perliculteurs. Un niveau de compétence minimal pourrait être requis pour pouvoir gérer une ferme perlière.

La gestion rationnelle de chacun est favorable à tous car elle limite le risque d'une épidémie, qui ne s'arrête jamais aux limites d'une concession.

#### ***Instaurer une carte professionnelle de perliculteur***

*La Mission d'Évaluation et de Prospective* recommande l'instauration d'une carte professionnelle de perliculteur, accessible aux producteurs de perles comme aux producteurs de naissains.

À l'instar de la carte de négociant en perles, elle pourrait être délivrée au détenteur d'un certificat de compétences garantissant que le titulaire possède les connaissances nécessaires à cette profession et a été sensibilisé à l'environnement et à la notion de gestion du patrimoine commun que représentent l'espèce élevée et le lagon.

Le certificat nécessaire pourrait être celui délivré par le CMNP<sup>3</sup> moyennant éventuellement quelques élargissements du programme, notamment en matière de réglementation et de protection de l'environnement.

Cette carte devrait être aussi accessible aux professionnels déjà en place après un contrôle des connaissances techniques et de la réglementation.

Pour atteindre son objectif, cette carte devra être attractive pour un chef d'exploitation. Elle pourrait notamment devenir une condition requise pour l'accès aux dispositifs fiscaux, actuels et à venir, et à d'autres avantages comme l'accès à du naissain amélioré ou à une assistance technique, par exemple.

Elle devrait favoriser la responsabilisation de la profession qui, à terme, devra prendre en charge le contrôle sanitaire de la perliculture, par le biais de GIE, d'associations ou de petites structures vétérinaires. Cette carte, renouvelée chaque année, permettra aussi de distinguer les producteurs de naissains des producteurs de perles.

Elle pourrait être liée à l'octroi de la concession ou confondue avec la licence d'exploitation.

3. Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture, Rangiroa



### *Renforcer l'équipement des atolls en moyens de télécommunication et d'accès à internet*

L'information d'origine publique est véhiculée vers la profession par une parution bilingue du service des Ressources Marines, Te Reko Parau, adressée gratuitement aux professionnels. Cette publication fait le point sur des techniques liées à la perliculture et sur les programmes de recherche en cours. Sa publication est irrégulière et beaucoup de professionnels déclarent avoir des difficultés à la comprendre en tahitien, le langage étant trop éloigné de celui qu'ils emploient au quotidien, notamment dans l'emploi des termes techniques.

Cependant, moyennant quelques aménagements, ce média semble rester un bon moyen de diffuser l'information, étant donné l'isolement de certains atolls perliers.

L'utilisation d'Internet à terme ne devra pas être négligée bien que les fermes soient actuellement sous-équipées en matériel informatique et en liaison téléphonique.

*La Mission d'Évaluation et de Prospective* recommande de renforcer l'équipement des atolls en moyens de télécommunication et d'accès à Internet.

### *Organiser des stages de formation professionnelle pour plongeur de classe A et B*

Enfin, à part les stages de plongeur professionnel de classe A et B, accessibles aux demandeurs d'emploi et aux salariés, des stages de formation professionnelle ou continue dans d'autres domaines, techniques ou de gestion, devraient être envisagés.

## ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'AMÉLIORATION ET DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

### *Améliorer la qualité de l'huître et les techniques d'élevage*

Le développement durable passe par l'amélioration de la qualité de la ressource et de son exploitation. Des recherches sur les techniques d'élevage et de greffe sont encore nécessaires pour les améliorer car beaucoup d'opérations restent très simples et souvent empiriques.

Quant à l'amélioration de la qualité de l'huître, un effort important doit être consenti sur la recherche en génétique. Rappelons qu'en matière de sélection génétique le temps est un facteur quasi incompressible. Il est donc indispensable de débiter un programme de sélection le plus tôt possible car si les pays concurrents prennent de l'avance, elle sera difficilement rattrapable. Inversement, si la Polynésie prend de l'avance sur ses concurrents, elle la conservera pour peu qu'elle soutienne son effort de sélection génétique. En définitive améliorer la ressource, c'est la protéger, en la pérennisant et en s'affranchissant de la concurrence internationale.

Pour démarrer un programme d'amélioration génétique, il convient de commencer par un constat de la variabilité génétique. Cette phase est déjà en cours de réalisation. Dans le domaine de l'amélioration génétique, les techniques sont connues de tous, la valeur ajoutée de la recherche réside bien plus dans les souches sélectionnées ou manipulées.

Mais pour pouvoir profiter des retombées de cette recherche, qui peuvent être très importantes, il est indispensable de disposer de l'outil de production du naissain amélioré, l'écloserie.

### *Encourager l'émergence d'écloseries*

Le coût de production du naissain d'écloserie étant plus élevé que celui du naissain de collectage, la production massive de naissain à écloserie peut ne pas apparaître comme une absolue nécessité dans l'immédiat.

Cependant, ce constat pourrait conduire à négliger l'importance de disposer d'écloseries opérationnelles. Ce serait une erreur stratégique car l'écloserie constitue, en matière de lutte a posteriori contre une épidémie, un outil incontournable. C'est grâce à l'écloserie et au programme de sélection d'individus résistants qu'on peut à nouveau déguster des huîtres plates (ou belons) en France alors qu'elles avaient presque complètement disparu dans les années 80. Seule l'écloserie ouvre la possibilité de tester l'acclimatation de nouvelles espèces sans risque,

ni pour l'environnement, ni pour les individus importés. Sans éclosion, le programme de création d'hybrides résistants initié au Japon pour tenter de sauver l'industrie perlière n'aurait jamais pu être envisagé.

L'outil éclosion est utilisé dans un premier temps comme support à la recherche mais il est indispensable pour la diffusion aux professionnels de nouveaux produits.

Il faut donc que la Polynésie se dote d'écloseries privées comme elle a commencé à le faire timidement. La profession doit se familiariser au travail à partir de cet outil de façon à avoir déjà intégré cette évolution lorsque, en période de crise pandémique, le naissain d'éclosion sera l'unique recours pour la survie durable de l'industrie.

De plus, la profession a tout à gagner à se pourvoir d'un outil capable de produire du naissain de qualité standard, déjà détaché, et sur des prévisionnels établis, c'est-à-dire offrant à cette industrie une programmation de la production beaucoup plus fiable. Les progrès techniques, s'ils sont nécessaires, sont à réaliser en période de prospérité, de calme et de relative sécurité, l'urgence et l'incertitude du lendemain propres aux périodes de crise leur étant préjudiciables.

Pour tous ces arguments qui participent de la protection et de l'amélioration de la ressource, les services territoriaux doivent aider du mieux qu'ils le peuvent à l'émergence de cette industrie, nouvelle pour le Territoire, qu'est la production de naissain en éclosion.

#### ***Diversifier la commercialisation et la distribution***

Le développement de la "nouvelle économie" grâce à l'arrivée des NTIC en Polynésie va naturellement s'étendre à l'industrie de la perle. La clé du succès de la vente par Internet de la perle de Tahiti résidera dans la confiance que les millions d'acheteurs potentiels accorderont aux sites de vente.

Le développement des marchés parallèles de perles a montré les dérives possibles et leurs effets néfastes sur l'image de qualité ou le cours de la perle.

Il sera donc nécessaire de protéger la profession en confiant à une entité agréée par le Gouvernement la mission de garantir la qualité des perles vendues sur le net.

Le développement du commerce électronique permettra non seulement la vente directe au particulier, mais aussi la tenue d'enchères permanentes pour des lots plus ou moins importants. Il conviendra d'étudier les possibles effets néfastes de cette évolution sur le marché de la perle. Les pouvoirs publics doivent entamer dès maintenant cette réflexion afin de mettre en place, si nécessaire, le cadre réglementaire qui protégera la seconde ressource du Territoire.

Améliorer la qualité consiste aussi à éliminer plus de perles de bas de gamme.

La législation peut être durcie en rehaussant les critères du seuil de commercialisation, quel que soit le type de commerce.

Le principe de la taxe à l'exportation peut aussi être révisé. Aujourd'hui, son montant de 160 F par gramme est unique. *La Mission d'Évaluation et de Prospective* propose l'instauration d'une taxe à l'exportation variable, dont le montant serait inversement proportionnel à la qualité de la perle, afin de surtaxer les perles de basse qualité. Cependant la meilleure façon de valoriser ces perles de bas de gamme reste leur utilisation dans l'artisanat local qui devrait donc être favorisé.

#### **La pêche industrielle**

On distingue deux domaines de pêche extra-lagonnaire ou industrielle, la pêche côtière et la pêche hauturière.

Ces deux types de pêche sont, à quelques exceptions près, pratiqués par des entreprises différentes, des hommes différents avec des techniques et des matériels distincts.

Les poti marara et les bonitiers classiques pêchent dans les zones côtières, tandis que des unités armées différemment, les plus importantes, bonitiers palangriers, thoniers pour le frais ou le

69 1

La France a conservé son rang de premier fournisseur du Territoire, avec 37,4 % du total en valeur et une augmentation de 16,1 % en 2001. Les autres pays de l'Union européenne y ont expédié pour quelque 20,5 milliards de F CFP de marchandises, soit 7,4 % de plus que l'année précédente. L'Europe, dans son ensemble, a été favorisée par la faiblesse de sa monnaie par rapport au dollar.

Les pays de la zone du Pacifique sud ont continué à s'affirmer comme des partenaires de poids. L'Australie a accru ses exportations vers le Territoire de 32,9 % en valeur et la Nouvelle Zélande de 18,2 %. En cumul, ces deux pays ont assuré 18,9 % du total des importations locales.

Comme l'euro, les monnaies australienne et néo-zélandaise se sont dépréciées vis-à-vis du dollar américain en 2001. Mais la compétitivité de ces deux pays ne saurait se résumer à un avantage comparatif en termes de taux de change, elle tient aussi à la qualité et à la spécificité de leur offre. Tout d'abord, les produits alimentaires de Nouvelle Zélande, dont la sécurité sanitaire est reconnue, ont profité des interdictions d'importations en 2001 sur les fromages et la viande bovine en provenance d'Europe. L'Australie, ensuite, a été confortée dans son statut de pourvoyeur quasi-exclusif d'hydrocarbures puisqu'elle en a procuré 94 %. Enfin, la relative proximité géographique de ces deux pays permet des coûts et des délais de livraisons moins élevés que ceux des autres fournisseurs de la Polynésie française.

Depuis 1999, la part des Etats-Unis n'a cessé de s'amoinrir, passant à 11,6 % en 2001 contre 13,9 % en 2000 et 16,5 % en 1999. Leurs exportations ont atteint 16,4 milliards de F CFP en 2001 contre 17,6 milliards de F CFP en 2000, soit - 6,8 %. Parmi les principaux partenaires commerciaux de la Polynésie française, ils sont les seuls à n'avoir pas profité du gonflement de ses achats en 2001. Entravés par leur monnaie surévaluée, ils ont été victimes d'un report vers d'autres sources d'approvisionnement moins coûteuses.

## 2. LES EXPORTATIONS

Les exportations de 2001 sont apparues bien décevantes après les 25,5 % de croissance constatés en 2000. En englobant les réexportations, elles se sont élevées à 16.277 tonnes contre 16.652 l'année précédente, soit une baisse de 2,2 %. En ne retenant que les exportations locales, le constat est plus sombre : elles ont atteint 14,7 milliards de F CFP contre 15,5 milliards de F CFP en 2000, soit -5,4 %. Ce résultat est largement imputable aux mauvaises performances du marché de la perle. Les produits perliers ont, en effet, représenté 80 % de la valeur des exportations locales contre 90 % en 2000. Les ventes de poissons et de quelques produits transformés ont enregistré des succès notables sur les marchés extérieurs tandis que les productions traditionnelles se sont inscrites en retrait.

Les ventes de produits perliers à l'étranger ont reculé de 8,0 %, mettant fin à une tendance haussière de quatre années. Elles se sont établies à 10,8 tonnes en 2001 après 11,7 tonnes en 2000. Les recettes d'exportation, quant à elles, ont chuté de 28,3 % en 2001 pour se retrouver au même niveau qu'en 1996 (15,1 milliards de F CFP pour 5,5 tonnes). La dépression traversée par le marché de la perle est due à un affaiblissement de la demande couplé à des problèmes d'offre excédentaire. Le gouvernement et les professionnels ont essayé de réagir pour redresser la situation (voir Section 2 §2.3).

La pêche a conforté sa place de moteur de l'économie polynésienne. Les exportations de poissons ont augmenté de 59,9 %, pour arriver à 2.800 tonnes en 2001 contre 1.751 tonnes en 2000. Soutenue par les efforts des pouvoirs publics, elle a fait l'objet d'un programme visant à développer les capacités du secteur. L'objectif du Territoire est d'exporter 7.000 tonnes et d'en tirer 3 milliards

2

*Evolution du tonnage exporté*

en tonnes

	1996	1997	1998	1999 <sup>(1)</sup>	2000 <sup>(1)</sup>	2001	Variations 2001/2000
Produits perliers	5,493	5,164	6,708	10,801	11,740	10,802	-8,0%
Bateaux de pêche	30	-	634	480	382	330	-13,6%
Huile de coprah	6 828	6 060	2 703	4 635	5 750	4 819	-16,2%
Préparations de type monoï	182	171	187	196	180	222	23,4%
Nacres	523	747	556	906	741	808	9,1%
Vanille	8	8	5	7	7	6	-9,5%
Poissons, crustacés	117	1 118	886	893	1 751	2 800	59,9%
Fleurs	32	29	29	23	16	5	-69,5%
Fruits	8	11	3	17	2	4	82,2%
Jus de fruits	10	6	118	95	287	673	134,6%
Purée de fruits	59	1 009	2 533	3 595	2 814	2 753	-2,2%
Divers	314	1 306	227	587	3 602	2 282	-36,7%
<b>Total exportations locales</b>	<b>8 116</b>	<b>10 470</b>	<b>7 888</b>	<b>11 444</b>	<b>15 543</b>	<b>14 712</b>	<b>-5,4%</b>
Réexportations	13 026	2 642	5 407	1 869	1 108	1 565	41,3%
<b>Total Général</b>	<b>21 142</b>	<b>13 112</b>	<b>13 295</b>	<b>13 313</b>	<b>16 652</b>	<b>16 277</b>	<b>-2,2%</b>

Sources : ISPF - Douanes.

(1) chiffres rectifiés

de F CFP de recettes d'ici à 2005. La flottille est constituée de 57 unités et 5 nouveaux navires qui ont obtenu la défiscalisation métropolitaine en décembre 2001, devraient grossir ses rangs en 2002. Les immenses ressources halieutiques du Pacifique en font un marché prometteur.

Les exportations de nono ont poursuivi leur hausse en 2001. 673 tonnes de jus et 2.753 tonnes de purée ont quitté le Territoire. Si on a pu observer en 2000 que les premières prenaient le pas sur les secondes, la tendance s'est confirmée en 2001. En effet, les exportations de jus de nono ont augmenté de 134,6 % en volume tandis que celles de purée se sont repliées de 2,2 %. Le nono est un exemple de produit à fort potentiel en valeur ajoutée : en purée, il a rapporté 189 F CFP le kilo contre 506 F CFP en jus en 2001. Les craintes pour l'avenir de la filière, nées du litige fiscal entre la société chargée de la commercialisation du nono à l'étranger et le Territoire, se sont dissipées sans dommages majeurs.

Pour ce qui est des autres exportations agricoles, les résultats ont été mitigés. Bien que les exportations d'huile de coprah aient régressé de 16,2 % pour s'établir à 4.819 tonnes en 2001 contre 5.750 en 2000, leurs recettes se sont accrues de 13,1 %. Alors que la production locale de coprah a freiné de 6,3 % sur l'année et que le cours de l'huile brute s'est effondré (\$280 la tonne en 2001 contre \$750 en 1999), plombé par la surproduction asiatique, le haut niveau du dollar a permis de compenser ces facteurs négatifs. Les exportations de vanille ont également souffert d'un ralentissement de 9,5 % en raison de la modestie des récoltes. Elles ont plafonné à 6 tonnes contre 7 tonnes l'année précédente. Malgré les efforts de modernisation des vanilleraies et de lutte contre les viroses, la production peine à redémarrer. Quant à la production de fleurs exotiques, le démantèlement du GIE Tahiti Nui dans le courant de l'année 2000 a désorganisé le circuit de commercialisation. Par conséquent, les ventes à l'étranger ont baissé de 69,5 % en volume, arrivant à peine à 5 tonnes en 2001 contre 16 en 2000 et 23 en 1999.

Parmi les exportations de produits transformés, les préparations à base de monoï ont joui d'une conjoncture porteuse alors que les bateaux de pêche ont stagné. Les ventes de produits dérivés du monoï, soutenues par le succès des produits naturels dans les pays occidentaux et par un marketing

**Evolution des exportations en valeur**

en millions de F CFP

	1996	1997	1998	1999 <sup>(1)</sup>	2000 <sup>(1)</sup>	2001	Variations 2001/2000
Produits perliers	14 479	14 889	15 106	19 360	20 934	15 015	-28,3%
Bateaux de pêche	40	-	275	780	471	340	-27,8%
Huile de coprah	404	392	153	324	259	293	13,1%
Préparations de type monoï	127	110	128	138	124	155	25,6%
Nacres	217	286	151	205	157	162	2,9%
Vanille	84	111	89	125	141	131	-7,2%
Poissons, crustacés	53	401	354	344	812	1 458	79,7%
Fleurs	23	18	15	12	15	5	-65,6%
Fruits	1	3	1	2	1	1	-29,4%
Jus de fruits	1	1	121	72	153	341	122,1%
Purée de fruits	15	61	151	273	220	521	136,6%
Divers	11	206	9	171	128	278	116,7%
<b>Total exportations locales</b>	<b>15 457</b>	<b>16 477</b>	<b>16 555</b>	<b>21 808</b>	<b>23 416</b>	<b>18 701</b>	<b>-20,1%</b>
Réexportations	7 977	7 327	9 908	6 531	5 325	7 300	37,1%
<b>Total Général</b>	<b>23 433</b>	<b>23 803</b>	<b>26 462</b>	<b>28 339</b>	<b>28 741</b>	<b>26 000</b>	<b>-9,5%</b>

Sources : ISPF - Douanes.

(1) chiffres rectifiés

ciblé du GIMT, ont enregistré une hausse de 23,4 %, passant à 222 tonnes en 2001 contre 180 en 2000. La démarche de diversification vers les cosmétiques et non plus seulement les crèmes solaires semble avoir porté ses fruits.

Les exportations de bateaux de pêche se sont inscrites à 340 millions de F CFP en 2001 contre 471 en 2000, soit -27,8 % bien que les chantiers navals polynésiens aient livré deux crevettiers à la Guyane. Cette toute jeune industrie escompte une commande plus importante pour 2002.

En 2001, Hong Kong est devenu le premier acheteur de produits locaux. Ses achats qui consistent uniquement en produits perliers, se sont élevés à 6,4 milliards de F CFP en 2001 contre 5,7 milliards de F CFP en 2000, soit + 11,5 % devenant par conséquent le premier partenaire commercial de la Polynésie française. Sa part a ainsi atteint 25 % des exportations polynésiennes en 2001 contre 20 % en 2000 et seulement 4 % en 1997. Les chinois ont supplanté les japonais avec lesquels ils sont en concurrence depuis quelques années dans le négoce de la perle.

Le Japon, touché par une longue récession économique, a limité ses acquisitions de perles. En recul de 43,1 % en valeur en 2001, les importations japonaises ont totalisé 6 milliards de F CFP contre 10,6 milliards de F CFP en 2000. Elles ont constitué 23 % des exportations locales contre 37 % en 2000. Malgré leur importance minime, on peut observer que l'intérêt du Japon s'est porté sur d'autres produits tels que le poisson ou la vanille dont il a acheté 1,6 tonne de cette dernière, ce qui représente tout de même 27,9 % des exportations totales de ce produit (5,9 tonnes) en 2001.

La part de la France a progressé en un an puisqu'elle s'est affichée à 21 % en 2001 contre 14 % l'année précédente, avec un total de 5,4 milliards de F CFP contre 4,1 milliards de F CFP en 2000. En valeur, elle a acheté 25,3 % des exportations de poissons et 85,2 % de celles de monoï.

Le partenaire américain, favorisé par le pouvoir d'achat de sa monnaie, a absorbé 17 % des exportations du Territoire. En hausse de 69,3 % en valeur, les ventes vers les Etats-Unis ont totalisé 4,5 milliards de F CFP en 2001 contre 2,7 milliards de F CFP en 2000. Ceux-ci se sont portés

acqu  
d'un  
de va  
  
Expo  
  
Japo  
Hon  
Fran  
Etats  
Autr  
Autr  
**Tota**

Source

9,5 %  
creus  
17,9 %  
matic  
vaise:

monti  
mites  
gilise  
rend  
pouve  
ché in  
faisan  
divers  
le plu  
rence

Balan

Impo  
Expo  
dont  
Sold  
Taux

Source  
(1) chi  
(2) Tau

4

en millions de F CFP

	2001	Variations 2001/2000
4	15 015	-28,3%
1	340	-27,8%
9	293	13,1%
4	155	25,6%
7	162	2,9%
1	131	-7,2%
2	1 458	79,7%
5	5	-65,6%
1	1	-29,4%
3	341	122,1%
)	521	136,6%
3	278	116,7%
5	18 701	-20,1%
5	00	37,1%
1	26 000	-9,5%

acquéreurs de 96 % des ventes de nono, en jus et purée cumulés, rapportant 780,5 millions de F CFP, d'un peu plus de la moitié du poisson exporté (740 millions de F CFP) et d'un tiers des exportations de vanille (41 millions de F CFP).

**Exportations par pays de destination**

en millions de F CFP

	1997	1998	1999	2000	2001	Variations 2001/2000	Part relative 2001
Japon	8 811	9 899	11 247	10 591	6 023	-43,1%	23%
Hong Kong	920	1 564	3 561	5 733	6 391	+11,5%	25%
France métropolitaine	5 958	7 442	4 581	4 140	5 429	+31,1%	21%
Etats-Unis	3 696	3 253	2 657	2 657	4 499	+69,3%	17%
Autres pays de l'UE	711	551	1 176	1 180	997	-15,5%	4%
Autres pays	3 707	3 753	5 117	4 440	2 661	-40,1%	10%
<b>Total</b>	<b>23 803</b>	<b>26 462</b>	<b>28 339</b>	<b>28 741</b>	<b>26 000</b>	<b>-9,5%</b>	<b>100%</b>

Sources : ISPF - Douanes.

**3. LA BALANCE COMMERCIALE**

La hausse des importations de 11,7 % en valeur, conjuguée au tassement des exportations de 9,5 % a entraîné une sévère dégradation du solde de la balance commerciale. En effet, le déficit s'est creusé jusqu'à 114,9 milliards de F CFP contre 97,5 milliards de F CFP l'année précédente, soit + 17,9 %. Alors que les importations ont été stimulées par les besoins d'investissement et de consommation d'une économie en pleine expansion, les exportations ont été tirées vers le bas par les mauvaises performances du secteur de la perle, leur poste clé.

Le taux de couverture, pourtant ancré au-dessus des 20 % depuis 1996, est retombé à 18,4 % montrant que la politique économique de réduction de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur a ses limites. En effet, le décalage qui existe entre la structure des importations et celle des exportations fragilise le commerce extérieur polynésien. La faiblesse des ressources, tant alimentaires qu'énergétiques, rend obligatoire un niveau élevé d'importations incompressibles. Malgré les encouragements des pouvoirs publics pour rééquilibrer les échanges, l'appareil productif, limité par l'étroitesse du marché intérieur, manque de compétitivité et ne peut fournir au consommateur local des quantités satisfaisantes de produits de substitution aux importations. Quant aux exportations, elles sont encore peu diversifiées et très dépendantes de la santé de la perle. Les produits destinés aux marchés étrangers, le plus souvent non transformés, sont pauvres en valeur ajoutée et ont du mal à soutenir la concurrence internationale.

**Balance commerciale**

en millions de F CFP

	1998 <sup>(1)</sup>	1999 <sup>(1)</sup>	2000 <sup>(1)</sup>	2001	Variations 2001/2000
Importations	116 355	103 851	126 232	140 948	+11,7%
Exportations	26 462	28 339	28 741	26 000	-9,5%
dont réexportations	9 908	6 531	5 325	7 300	+37,1%
<b>Solde commercial</b>	<b>-89 893</b>	<b>-75 512</b>	<b>-97 491</b>	<b>-114 948</b>	<b>+17,9%</b>
<b>Taux de couverture<sup>(2)</sup></b>	<b>22,7%</b>	<b>27,3%</b>	<b>22,8%</b>	<b>18,4%</b>	<b>-4,3 pts</b>

Sources : ISPF - Douanes.

(1) chiffres rectifiés

(2) Taux de couverture des importations par les exportations.

en 2001 contre 180 en  
ent les crèmes solaires

F CFP en 2001 contre  
é deux crevettiers à la  
pour 2002.

Ses achats qui consis-  
P en 2001 contre 5,7  
r partenaire commer-  
-polynésiennes en 2001  
aponais avec lesquels

quisitions de perles.  
6 milliards de F CFP  
is locales contre 37 %  
n s'est porté sur d'au-  
e dernière, ce qui re-  
s) en 2001.

21 % en 2001 contre  
illiards de F CFP en  
e celles de monoï.

, a absorbé 17 % des  
tats-Unis ont totalisé  
ux-ci se sont portés

4

en millions de F CFP

	2001	Variations 2001/2000
4	15 015	-28,3%
1	340	-27,8%
9	293	13,1%
4	155	25,6%
7	162	2,9%
1	131	-7,2%
2	1 458	79,7%
5	5	-65,6%
1	1	-29,4%
3	341	122,1%
0	521	136,6%
3	278	116,7%
5	<b>18 701</b>	<b>-20,1%</b>
0	10	37,1%
	<b>26 000</b>	<b>-9,5%</b>

acquéreurs de 96 % des ventes de nono, en jus et purée cumulés, rapportant 780,5 millions de F CFP, d'un peu plus de la moitié du poisson exporté (740 millions de F CFP) et d'un tiers des exportations de vanille (41 millions de F CFP).

### Exportations par pays de destination

en millions de F CFP

	1997	1998	1999	2000	2001	Variations 2001/2000	Part relative 2001
Japon	8 811	9 899	11 247	10 591	6 023	-43,1%	23%
Hong Kong	920	1 564	3 561	5 733	6 391	+11,5%	25%
France métropolitaine	5 958	7 442	4 581	4 140	5 429	+31,1%	21%
Etats-Unis	3 696	3 253	2 657	2 657	4 499	+69,3%	17%
Autres pays de l'UE	711	551	1 176	1 180	997	-15,5%	4%
Autres pays	3 707	3 753	5 117	4 440	2 661	-40,1%	10%
<b>Total</b>	<b>23 803</b>	<b>26 462</b>	<b>28 339</b>	<b>28 741</b>	<b>26 000</b>	<b>-9,5%</b>	<b>100%</b>

Sources : ISPF - Douanes

### 3. LA BALANCE COMMERCIALE

La hausse des importations de 11,7 % en valeur, conjuguée au tassement des exportations de 9,5 % a entraîné une sévère dégradation du solde de la balance commerciale. En effet, le déficit s'est creusé jusqu'à 114,9 milliards de F CFP contre 97,5 milliards de F CFP l'année précédente, soit + 17,9 %. Alors que les importations ont été stimulées par les besoins d'investissement et de consommation d'une économie en pleine expansion, les exportations ont été tirées vers le bas par les mauvaises performances du secteur de la perle, leur poste clé.

Le taux de couverture, pourtant ancré au-dessus des 20 % depuis 1996, est retombé à 18,4 % montrant que la politique économique de réduction de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur a ses limites. En effet, le décalage qui existe entre la structure des importations et celle des exportations fragilise le commerce extérieur polynésien. La faiblesse des ressources, tant alimentaires qu'énergétiques, rend obligatoire un niveau élevé d'importations incompressibles. Malgré les encouragements des pouvoirs publics pour rééquilibrer les échanges, l'appareil productif, limité par l'étroitesse du marché intérieur, manque de compétitivité et ne peut fournir au consommateur local des quantités satisfaisantes de produits de substitution aux importations. Quant aux exportations, elles sont encore peu diversifiées et très dépendantes de la santé de la perle. Les produits destinés aux marchés étrangers, le plus souvent non transformés, sont pauvres en valeur ajoutée et ont du mal à soutenir la concurrence internationale.

#### Balance commerciale

en millions de F CFP

	1998 <sup>(1)</sup>	1999 <sup>(1)</sup>	2000 <sup>(1)</sup>	2001	Variations 2001/2000
Importations	116 355	103 851	126 232	140 948	+11,7%
Exportations	26 462	28 339	28 741	26 000	-9,5%
dont réexportations	9 908	6 531	5 325	7 300	+37,1%
<b>Solde commercial</b>	<b>-89 893</b>	<b>-75 512</b>	<b>-97 491</b>	<b>-114 948</b>	<b>+17,9%</b>
<b>Taux de couverture<sup>(2)</sup></b>	<b>22,7%</b>	<b>27,3%</b>	<b>22,8%</b>	<b>18,4%</b>	<b>-4,3 pts</b>

Sources : ISPF - Douanes

(1) chiffres rectifiés.

(2) Taux de couverture des importations par les exportations.

En 2001, la conjoncture internationale a contribué à accentuer le déséquilibre du commerce extérieur polynésien. Tandis que la cherté du dollar, devise dominante dans le commerce mondial des marchandises, a influé sur le prix de ses importations, la récession a tari les débouchés de ses exportations.

### § 3. LA BALANCE DES PAIEMENTS 2000

En 1998, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a chargé l'Institut d'émission d'outre-mer d'établir, conjointement avec la Banque de France, une balance des paiements de la Polynésie française. Pour des raisons de collecte de données, la disponibilité des résultats de l'année 2001 sera postérieure à la publication de ce rapport annuel, celui-ci présentera, de ce fait, la balance des paiements 2000.

#### 1. LE COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES

En 2000, la Polynésie française enregistre à nouveau un excédent du compte de transactions courantes, qui s'élève à 45.662 millions de F CFP, soit 10,2 % du PIB (25.978 millions de F CFP et 6,1 % du PIB en 1999). La progression de 75,8 % en un an du solde des transactions courantes est essentiellement imputable à la forte augmentation de l'excédent des échanges de services (+31.415 millions de F CFP, soit + 169 %).

Les échanges de biens enregistrent un déficit de 81.052 millions de F CFP, en hausse de 2.156 millions de F CFP par rapport à 1999. Cette évolution du déficit est essentiellement due à la progression des importations (constituées principalement de produits de grande consommation et de biens manufacturés), soutenues par l'orientation favorable de la conjoncture et amplifiées, en valeur, par des effets prix consécutifs au renchérissement de l'énergie et par la dépréciation de l'Euro face au dollar US. La Polynésie a également bénéficié d'une progression sensible de ses exportations de biens, lesquelles trouvent principalement leur origine dans la croissance des exportations de perles de Tahiti en 2000, et dans une moindre mesure de la filière pêche.

Le taux de couverture FAB/FAB des importations par les exportations passe, selon les données douanières, de 24 % en 1999 à 24,5 % en 2000.

Les échanges de services, qui ont largement contribué au solde positif du compte des transactions courantes, affichent un excédent de + 31.415 millions de F CFP en 2000 (+ 11.679 millions de F CFP en 1999). Reflétant le dynamisme du secteur touristique en Polynésie française cette année, un tel résultat s'explique principalement par la progression de la ligne "voyages", qui atteint + 24.751 millions de F CFP.

Le poste des revenus continue d'être largement excédentaire (+ 48.882 millions de F CFP), mais ressort en retrait de 600 millions F CFP par rapport à 1999 (+ 49.482 millions de F CFP). Comme pour les années précédentes, les salaires versés par l'extérieur à des résidents, principalement des fonctionnaires, contribuent pour une large part à cet excédent.

Constitués principalement des transferts publics à destination de la Polynésie française, les transferts courants présentent un excédent de 46.417 millions de F CFP, qui s'inscrit en hausse par rapport à 1999 où l'excédent s'élevait à 43.713 millions de F CFP.

En contrepartie qui exprime la balance des paiements comme en 1999, et de F CFP en 1999 lignes "investissements"

Les entrées de F CFP, la progression par l'accroissement

Le solde des transactions courantes en millions de F CFP extérieurs par les

Enfin, les transactions courantes affiche un solde de - 12.972 million

Le poste des transferts financiers d'origine financière, 4,5 % du total de millions de F CFP



## 2. LE COMPTE FINANCIER

En contrepartie de l'excédent du compte des transactions courantes et du compte de capital qui exprime la capacité de financement du Territoire vis-à-vis de l'extérieur, le compte financier, comme en 1999, enregistre des sorties nettes de capitaux de 23.827 millions de F CFP (9.932 millions de F CFP en 1999). L'augmentation du solde négatif observée en 2000, résulte essentiellement des lignes "investissements de portefeuille" et "Avoirs – secteur bancaire".

Les entrées nettes au titre des investissements directs sont en très légère hausse, à 784 millions de F CFP, la progression des investissements extérieurs en Polynésie ayant été presque compensée par l'accroissement des investissements de la Polynésie à l'extérieur.

Le solde des investissements de portefeuille largement négatif pour l'année 2000 (- 3.286 millions de F CFP contre +1.956 millions de F CFP en 1999) s'explique par des achats nets de titres extérieurs par les résidents polynésiens.

Enfin, les autres investissements, qui retracent les variations nettes des avoirs et des engagements extérieurs de l'IEOM, du secteur bancaire, des administrations publiques et des autres secteurs, affiche un solde négatif beaucoup plus important qu'en 1999, à - 21.326 millions de F CFP (contre - 12.972 millions de F CFP en 1999).

Le poste "erreurs et omissions nettes" représente, en 2000, - 21.543 millions de F CFP, soit 4,5 % du total des montants (crédits et débits) recensés en balance des paiements, contre - 16.019 millions de F CFP en 1999 (3,3 % des montants recensés en balance des paiements). L'évolution est d'origine méthodologique et résulte de la difficulté d'appréhender certains flux au niveau du compte financier.

problèmes de disponibilités foncières par des mises à disposition de ces espaces. Ainsi, on peut se féliciter de la réalisation en cours du sommier des biens du Territoire, inventaire précis qui devrait être disponible en fin d'année 2000 pour 80% du domaine territorial privé.

L'utilisation optimale du domaine territorial requiert l'achèvement de cet inventaire pour les domaines privés et publics mais, surtout, la réforme complète des réglementations de gestion de ces domaines. La réforme devra chercher une simplification des procédures indispensable pour accroître l'utilisation foncière, améliorer et faciliter les relations avec les usagers et rendre plus efficace le travail de l'administration.

CHAPITRE 4 →  
la composante  
environnementale du  
développement  
durable

3. La gestion de nos  
ressources naturelles

### 3. La gestion de nos ressources naturelles

Les ressources naturelles de la Polynésie figurent parmi les plus riches et recèlent un énorme potentiel économique. C'est pour elles que des milliers de touristes viennent la visiter, c'est grâce à elles que la pêche ou l'artisanat se développent, et que dire de la perle de TAHITI ! Cependant, ce potentiel repose sur des ressources fragiles. Leurs dégradations devenues irréversibles auraient des conséquences dramatiques, non seulement sur l'économie polynésienne mais, surtout, sur la qualité de la vie des Polynésiens.

La conversion d'espaces naturels en terres agricoles, industrielles, artisanales ou d'habitation, l'érosion, l'appauvrissement et la pollution agrochimique des sols, les terrassements et les remblais détériorent les réserves d'eau douce et les ressources côtières en aval et réduisent la diversité biologique, en particulier dans les plaines côtières. Si le point de non retour ne semble pas encore avoir été franchi, il convient d'agir au plus tôt.

Il s'agit de produire plus ou mieux avec moins - moins de ressources comme intrants, moins de déchets. On peut sensiblement améliorer la protection de l'environnement par un meilleur rendement énergétique, une meilleure utilisation de l'eau, la réduction au maximum des déchets et la prévention de la pollution.

Encore faut-il connaître le niveau de départ, les dégradations et les pressions qui sont infligées à notre environnement, pour mettre en place et appliquer les mesures nécessaires à une bonne gestion de ces ressources.

#### 3.1. UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE NOS RESSOURCES NATURELLES

Le préalable et la base d'une bonne gestion de toute ressource repose sur son identification précise, les évaluations de son niveau et sa disponibilité.

Ainsi, un état de l'environnement a déjà été réalisé en 1995. Depuis, quelques études ponctuelles et non coordonnées ont permis la réactualisation de certaines données.

Sur la base de ces études et leur éventuelle réactualisation, la *Mission d'Évaluation et de Prospective* recommande qu'un bilan, avec un recensement environnemental précis et général, base décisionnelle en matière d'environnement, soit effectué.

Cette évaluation environnementale permettra de formuler et de sélectionner des solutions de rechange favorables au développement durable et d'introduire des mesures qui permettent d'éviter, ou tout au moins de réduire au minimum, les répercussions négatives que des décisions inopportunes pourraient avoir sur l'ordre social, écologique et économique.

Pour avoir une quelconque utilité, ce bilan devra faire l'objet d'un suivi. Aussi, la *Mission*

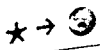
*d'Évaluation et de Prospective* suggère qu'une batterie d'indicateurs environnementaux soient instaurés et fassent l'objet d'observations régulières.

Ces indicateurs pourraient, autres que ceux existant sur la santé des lagons, être ceux habituellement retenus par les organismes internationaux.

Ils sont au nombre de 38 :

- Dépenses de protection de l'environnement (en pourcentage du PIB)
- Consommation d'eau par habitant pour les besoins domestiques
- Réserves en eaux souterraines
- Prélèvements en eaux souterraines et de surface en % des ressources en eau disponibles
- Accès à l'eau potable
- Accès à des installations appropriées d'évacuation des eaux usées
- Concentration en coliformes fécaux dans les eaux douces
- Demande Biochimique en Oxygène
- Traitement des eaux usées
- Densité des réseaux de mesures hydrologiques
- Déversements de pétrole dans les eaux côtières
- Rejets d'azote et de phosphore dans les eaux côtières
- Indice d'algues
- Évolution de l'utilisation des sols
- Changements de la condition des sols
- Indice de précipitations mensuelles
- Indice de végétation obtenu à partir d'images satellites
- Terres affectées par la désertification
- Dégradation des sols par la salinisation et l'engorgement
- Espèces menacées de disparition
- Espaces protégés
- Emissions de gaz responsables de l'effet de serre
- Emissions d'oxydes de soufre
- Emissions d'oxydes d'azote
- Consommation de substances détruisant la couche d'ozone
- Concentrations en polluants atmosphériques dans les zones urbaines
- Dépenses consacrées à la diminution de la pollution atmosphérique
- Production de déchets solides industriels et municipaux
- Élimination des déchets ménagers
- Réutilisation et recyclage des déchets
- Collecte et élimination des déchets municipaux
- Dépenses consacrées à la gestion des déchets
- Empoisonnements causés par les produits chimiques
- Produits chimiques interdits ou sévèrement réglementés
- Production de déchets dangereux
- Import et export de déchets dangereux
- Superficies occupées par des sites contaminés
- Dépenses consacrées au traitement des déchets dangereux

Pour la mise en place de ce suivi, *la Mission d'Évaluation et de Prospective* recommande le renforcement du Réseau Territorial d'Observation en relation avec un observatoire de l'environnement chargé du suivi permanent de l'Etat de l'environnement à mettre en oeuvre. Ces missions pourront être assumées par une Délégation à l'environnement renforcée.



### 3.2. UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES EXPLOITABLES

Alors que cinq s'interviennent en la matière, les administrations chargées de l'environnement n'assurent qu'une partie de leurs missions et interviennent trop souvent à posteriori par défaillance des autres administrations concernées.

*La Mission d'Évaluation et de Prospective* propose donc une révision de l'organisation administrative en matière d'environnement et de gestion de ressources naturelles. Dans ce domaine, comme il a été précédemment préconisé (Chap. 2), le recours à un partenariat interministériel doit s'imposer ; le ministère de l'Environnement doit assurer un rôle de coordination et la Délégation à l'environnement, outre son rôle de contrôle, doit dynamiser sa fonction de sensibilisation et d'information préventive de tous les acteurs.

*La Mission d'Évaluation et de Prospective* propose, par ailleurs, d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques, dans la planification et dans les décisions. Il faudra donc tenir compte systématiquement des facteurs sociaux, économiques et environnementaux pour l'élaboration des politiques, des programmes et des projets et pour la prise de décision.

Il n'y a pas pour cela de recette uniforme que l'on puisse suivre étape par étape. Le guide de l'éco-gouvernement, recommande toutefois des techniques qui aident à mieux comprendre les considérations d'ordre social, environnemental et économique et à les intégrer en un même tout. Parmi les plus importantes, citons la comptabilisation du coût complet, l'évaluation environnementale et la gestion des écosystèmes.

#### LA COMPTABILISATION DU COÛT COMPLET

En général, pour élaborer des politiques bien fondées, il faut en comprendre les coûts et les avantages relatifs. Il est peut-être possible, dans certains secteurs d'activité, de déterminer et de soupeser objectivement les coûts de l'action par rapport aux coûts de l'inaction.

De plus, les questions relatives au développement durable nécessitent l'insertion des valeurs sociales et écologiques dans les calculs de coûts.

Comme ces valeurs ne font jamais, ou si rarement, l'objet d'échanges sur le marché, il faut tenter de les traduire en termes monétaires pour tendre vers une comptabilisation du coût complet et contribuer de façon importante au développement durable.

#### L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

En plus de l'évaluation dont nous avons déjà parlé, l'ensemble des ministères doit étudier les répercussions écologiques des nouvelles propositions de politiques et de programmes qu'ils présentent. Ainsi, les ministères doivent détecter très tôt dans la planification des projets les conséquences que ces projets peuvent avoir sur l'environnement, de sorte qu'ils puissent étudier d'autres possibilités et prendre, le cas échéant, des mesures propres à en atténuer les effets négatifs.

#### LA GESTION DES ÉCOSYSTÈMES

La gestion des écosystèmes repose sur le fait, que dans la nature, les éléments vivants et les éléments non vivants fonctionnent comme un tout. En raison des interactions des systèmes sociaux, économiques et environnementaux des écosystèmes, si un système change, les autres peuvent changer aussi. Cette façon de voir tient compte du fait que le potentiel de développement des écosystèmes et leur capacité d'appuyer le développement ne sont pas toujours uniformes.

Dans la conception des politiques et des programmes, et dans la gestion des opérations ministérielles, il faut tenir dûment compte des caractéristiques fondamentales et tout à fait

CHAPITRE 4 →  
La composante  
environnementale du  
développement  
durable

3. La gestion de nos  
ressources naturelles

particulières des différents écosystèmes et bien prendre conscience de l'interdépendance des systèmes sociaux, économiques et environnementaux. Cette façon de travailler nécessitera donc une coopération intra-gouvernementale, mais également un partenariat avec les autres acteurs des projets.

### 3.3. RENFORCER L'EFFICACITÉ DES DISPOSITIFS COERCITIFS ET INCITATIFS

En dehors de la prise en compte des facteurs environnementaux dans la gestion publique, les comportements du secteur privé ou des populations doivent aussi faire l'objet d'adaptation ou d'obligation au respect de l'environnement contre une tendance trop fréquente où la dégradation de l'environnement est le comportement le plus rentable.

Il convient donc de faire prendre conscience à tous les acteurs publics, économiques, associatifs et à la population de l'impact négatif des activités humaines sur l'environnement. Sur le principe de pollueur-payeur généralement accepté par tous en théorie, mais dont l'application fait l'objet de nombreuses réticences ou oppositions, il convient d'instaurer des mesures, acceptées par tous, permettant de supprimer les impacts néfastes, de les limiter, ou le cas échéant, de les minimiser.

Ainsi, en dehors d'un cadre d'action limitant les comportements les plus dangereux pour notre écosystème, il faut aussi avoir recours aux dispositifs incitatifs obligeant les agents économiques à internaliser des coûts qu'ils ignorent la plupart du temps.

**LE CADRE RÉGLEMENTAIRE : POUR UN CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET SON APPLICATION**  
Actuellement en Polynésie, de nombreux textes régissent les mesures concernant l'environnement, relevant de délibérations locales, d'extension de législations nationales ou d'accords internationaux. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs intégrées au code de l'aménagement de la Polynésie française. Constituée de législations d'origines et d'époques différentes, la réglementation concernant l'environnement est complexe.

*La Mission d'Évaluation et de Prospective* recommande donc la codification spécifique de ces réglementations. Cette codification permettra d'accroître la cohérence et la lisibilité de l'ensemble des textes. Elle en facilitera ainsi un meilleur respect.

Elle constitue, par ailleurs la nécessaire première étape de la modernisation du droit de l'environnement. Ce code de l'environnement devra être complété par les arrêtés d'application non encore rendus publics pour les textes existants et par les réglementations manquantes nécessaires. Ces compléments devront être basés sur le principe d'anticipation des crises et d'identification des problèmes et des incertitudes pesant sur l'environnement. Le code devra également évoluer avec les innovations technologiques et s'adapter lorsque la compréhension des aspects scientifiques de la biodiversité et de ses liens avec les activités humaines augmentera.

Par ailleurs, si la panoplie réglementaire paraît assez importante en Polynésie française, sa mise en œuvre et, surtout l'application des sanctions prévues sont loin d'être usitées. Pour la réussite de la politique de développement durable préconisée, *la Mission d'Évaluation et de Prospective* recommande une application stricte des textes, notamment dans le traitement des contraventions. Cette application exige la mise à disposition des organes de contrôles de l'ensemble des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission, notamment des moyens humains et financiers.

En parallèle des dispositifs coercitifs, le renforcement et la mise en œuvre d'instruments économiques incitatifs s'imposent.

## LES DISPOSITIFS INCITATIFS : POUR UNE FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE

En effet, comme nous l'avons déjà signalé, pour être économiquement efficace, tout entrepreneur doit assumer et répercuter dans ses prix l'ensemble de ses coûts de production.

Il est légitime que le pollueur paye pour un usage privatif de l'environnement qui, par la consommation-destruction qu'il implique d'une ressource naturelle, est facteur de production au même titre que le capital, le travail, l'énergie. Un pollueur profite d'un milieu naturel, au détriment des autres usagers qui seront privés de leur usage et subiront un dommage, ou vient en concurrence avec d'autres usages, dont certains peuvent être collectifs et ne pas impliquer d'altération de l'environnement.

Le problème - auquel tous les pays du monde sont aussi confrontés - est de trouver la procédure par laquelle l'arbitrage de cette concurrence de consommations et d'usages différents peut le mieux s'exercer sans entacher l'efficacité économique. En outre, si la capacité d'absorption d'un milieu est limitée (plafonnement des émissions de gaz à effet de serre par exemple), il faut alors réguler son usage et ses prix.

L'efficacité économique se joue sur les terrains de l'information et de l'incitation. L'information économique (sur les coûts, les possibilités d'agir, les techniques...) et l'incitation doivent se combiner au mieux pour conduire à une allocation économiquement efficace des efforts de lutte contre la pollution, comme partie intégrante de l'équilibre économique général.

Au cours de la dernière décennie, le recours aux instruments économiques pour la protection de l'environnement s'est considérablement développé dans les pays de l'OCDE aussi, *la Mission d'Évaluation et de Prospective* recommande de s'inspirer des organisations déjà mises en place et de leur évaluation pour instaurer le dispositif le plus performant et le plus adapté à la Polynésie.

Dans ce contexte, le recours aux instruments fiscaux constitue une voie royale pour injecter des signaux appropriés sur le marché et éliminer ou réduire des distorsions structurelles (telles que des tarifications inadaptées de l'énergie et des transports) et "internaliser les externalités". Tout en renforçant l'efficacité des mesures prises les pays ont procédé ainsi à un véritable ajustement structurel des économies.

De nombreux pays dans le monde ont adopté différentes attitudes et mesures face à ce problème à partir d'un dosage des différents instruments économiques disponibles, dont on peut distinguer plusieurs catégories :

### *Les redevances*

Elles se rapprochent d'une facturation des coûts d'un service rendu. C'est l'exemple des perceptions pour le traitement des ordures ménagères ou la fourniture d'eau ;

### *Les taxes*

Elles ont de préférence un lien direct avec les effets négatifs que l'on veut réduire. Cependant, par réalisme, on peut être amené à déplacer la taxation des comportements à réguler (émissions de polluants) vers une taxation des produits auxquels les nuisances sont rattachées (une taxe sur l'énergie fossile en lieu et place d'une taxe sur les émissions de CO<sub>2</sub> par exemple)

### *Les subventions*

Agréables pour ceux qui les accordent et ceux qui les reçoivent, elles ont un coût économique, le plus souvent caché ou diffus, mais important au détriment des contribuables et de l'activité économique par la création de distorsions importantes ;

### *Les permis négociables d'émissions polluantes*

Expérimentés aux USA depuis 1977, ces permis y sont maintenant utilisés à grande échelle pour organiser la lutte contre la pollution atmosphérique à longue distance.

### LE VERDISSEMENT DE LA FISCALITÉ : LES ÉCO-TAXES

Dans le monde entier, et notamment dans les pays de l'OCDE, on parle également beaucoup de "verdissement" de la fiscalité.

Selon la définition donnée par l'OCDE, on appelle "fiscalité environnementale" les impôts, taxes et redevances dont l'assiette est constituée par un polluant, ou plus généralement par un produit ou un service qui détériore l'environnement ou qui se traduit par un prélèvement sur des ressources naturelles renouvelables ou non renouvelables.

Cette expression de "fiscalité écologique" est cependant ambiguë car elle recouvre deux types de fiscalité très différents. On peut plus précisément distinguer les "écotaxes" (taxes indirectes sur les produits) des taxes environnementales existantes, comme les redevances sur l'eau ou les taxes sur les déchets. Ces dernières sont en effet levées pour financer des travaux précis comme l'épuration des eaux ou le traitement des déchets avant mise en décharge : elles se rajoutent donc à l'ensemble des prélèvements publics. Les écotaxes sont au contraire destinées à lancer un signal-prix (comme les taxes sur le tabac par exemple).

Cette "fiscalité écologique" comporte trois approches complémentaires :

#### *Supprimer les distorsions fiscales*

La suppression des distorsions passe, par exemple par la réduction voire la suppression de subventions à l'agriculture dont les productions sont cause de surexploitation des sols et d'usage excessif d'engrais et pesticides, mais encore par la tarification réelle de l'eau : souvent tarifée au-dessous de son prix, voire gratuite, elle est gaspillée.

Les dispositions fiscales (modulations ou dégrèvements fiscaux) constituent une autre catégorie de distorsion à supprimer. Le secteur des transports, source majeure de pollutions et nuisances diverses, comporte de nombreuses dispositions de ce type telle que la sous-taxation quasi systématique du gazole qui, dans de nombreux pays, a entraîné une augmentation constante du parc de véhicules diesel, plus polluants et plus bruyants.

#### *Restructurer les taxes existantes*

De nombreuses taxes existantes peuvent également être modifiées dans un sens favorable à l'environnement. En l'occurrence, il s'agit de modifier les prix relatifs en taxant davantage les produits et les activités les plus polluants.

Ainsi, la plupart des pays de l'OCDE ont instauré un différentiel de taxe entre l'essence plombée et sans plomb. Dans 16 pays, on a modifié les taxes perçues sur les ventes de voitures ou l'impôt annuel sur les automobiles afin de stimuler le recours à des véhicules moins polluants. On assiste ainsi à une réduction progressive de l'essence la plus polluante. Par exemple, la taxe intérieure sur les produits pétroliers en métropole a su limiter un développement excessif des transports routiers dépassant largement leur utilité sociale réelle. Ainsi, la consommation de carburants routiers par habitant est 3,4 fois plus élevée aux USA qu'en France.

#### *Introduire de nouvelles écotaxes*

Depuis le début de cette décennie, on a vu une multiplication d'écotaxes sur des produits aussi divers que les emballages, les engrais, les pesticides, les piles, certaines substances chimiques (solvants), les lubrifiants, les pneumatiques, les rasoirs et appareils photo jetables.

Il peut aussi s'agir de taxes sur les émissions (par exemple sur les polluants atmosphériques ou la pollution de l'eau).

L'intérêt économique et social de tels redéploiements peut également avoir une grande importance politique en rendant plus acceptable une politique de l'environnement souvent perçue comme la source potentielle de contraintes économiques coûteuses.

Si les avantages théoriques (en particulier efficacité statique et dynamique) des écotaxes sont bien connus et solidement établis, les évaluations disponibles encore rares indiquent une efficacité environnementale certaine, même si l'on ne dispose pas de données sur l'efficacité économique de ces taxes (réduction des coûts).

Les écotaxes ont un potentiel réel de protection de l'environnement et d'efficacité économique et, l'expérience des pays de l'OCDE l'atteste, on peut faire trois remarques :

- Les écotaxes, malgré toutes leurs vertus, ne sont pas une panacée. Les politiques de l'environnement comportent toute une panoplie d'instruments. C'est le plus souvent dans le contexte de systèmes "mixtes" où se combinent ces différents instruments que les écotaxes trouveront leur juste place ;

- Dans certains cas, tels que les produits toxiques, mieux vaut interdire que taxer.

- Dans d'autres cas, la complexité des phénomènes rend l'écotaxe difficilement applicable ;
- Les écotaxes seront d'autant plus efficaces qu'elles s'inscriront dans le cadre de réformes propres à accroître la protection de l'environnement.

L'idéal est donc un impôt capable d'imputer aux agents économiques les conséquences extérieures liées à leur comportement. Lorsque tel est le cas, l'impôt permet le financement des opérations de protection de l'environnement, et suscite de surcroît une optimisation du comportement des assujettis.

Il est clair qu'une réforme "verte" de notre fiscalité devra d'abord passer par un inventaire systématique et une correction de ces dispositions fiscales (subventions et taxes) néfastes pour l'environnement. Ce toilettage devrait être accompli avant même d'introduire d'éventuelles écotaxes.

### 3.4. RENFORCER LA PROTECTION ZOOSANITAIRE ET PHYTOSANITAIRE

La gestion de nos ressources naturelles passe aussi par un renforcement des mesures de protection vis à vis de l'introduction de substances animales ou végétales extérieures. En effet, le caractère insulaire de la Polynésie française l'a jusqu'alors préservée de nombreuses pestes et éléments pathogènes. Les conséquences environnementales, économiques et financières de la mouche des fruits devraient nous en convaincre.

Il est fondamental de prévenir l'introduction de végétaux, d'animaux, de micro-organismes et d'écotypes invasifs ou potentiellement invasifs compte tenu de la fragilité de l'environnement de nos îles et atolls.

Il faut donc chercher à en faciliter l'élimination ou à en contrôler le développement.

Dans ce contexte, la *Mission d'Évaluation et de Prospective* suggère une meilleure évaluation et maîtrise des dangers que les espèces allogènes représentent pour les espèces endémiques, le renforcement des services de mise en quarantaine des espèces animales et végétales afin de respecter les normes internationales régissant les importations et les exportations. Parallèlement à une information sur les risques encourus, le renforcement de la protection juridique est à inciter notamment par le raffermissement des sanctions pour les contrevenants.